

Rezé à Gauche Toute !

Tous ensemble, la gauche vraiment

Recueil commenté de
36 interventions représentatives
au Conseil Municipal de Rezé
sur la mandature 2014-2019

SOMMAIRE

Introduction	3
 Budget, Finances et ressources humaines de la Ville:	
Adhésion à l'Agence France Locale, organisme de prêt.....	8
Affectation des résultats budgétaires 2016.....	9
Personnel communal contractuel 2017-2018	10
Vote du Budget Primitif 2019.....	11
 Urbanisme : Logement - Attractivité – Densification – Gentrification - Transports :	
Programme Local de l'Habitat	13
Plan Local d'Urbanisme métropolitain	15
Débat d'Orientation Budgétaire – Attractivité.....	16
Ilôt Lamour Les Forges.....	17
ZAC Pirmil – Les Iles.....	18
Plan de déplacements urbains	20
Projet Transfert	21
 Action sociale et économie	
Fonds Solidarité pour le Logement – Précarité énergétique.....	23
Préconisations de la conférence Migrants.....	24
Voeu sur le CETA.....	25
Jeunes migrants isolés en danger à Rezé.....	26
Groupement de Coopération Sociale et Médico sociale - Personnes âgées.....	27
Accessibilité aux personnes en situation de handicap.....	28
Plan d'action migrants.....	29
 Ecologie	
Maison du Développement Durable.....	31
Mort de Rémi Fraisse.....	32
Taxe locale sur la publicité	33
Suites de l'abandon du projet d'aéroport de NddL.....	34
Service public de l'Eau.....	36
Continuités écologiques – Coulées vertes.....	37

Services publics

Centre médico-sportif.....	39
Projet de Maison des Arts Modestes.....	40
Petit enfance : Crèche privée "Happy Babees".....	43

Démocratie

Schéma de coopération métropolitaine.....	45
Pacte de coopération Ville/Centres socioculturels.....	46
Projet immobilier devant l'Hôtel de Ville.....	47

Le "Vivre ensemble" : Éducation – Tranquillité publique - International :

Caisse des écoles	50
Carte scolaire	51
Voeu sur la Palestine.....	52
Politique de tranquillité publique.....	53
Méthodes de la police.....	55
Plan d'action sur les atteintes à l'intégrité des mineurs.....	56

Bilan... Perspectives:	57
-------------------------------------	----

INTRODUCTION

Après avoir recueilli 10% des suffrages en 2008, notre association citoyenne a reçu la confiance de 18% des votant·e·s au 1er tour des municipales de 2014, et de 17% au second tour.

Ainsi, 3 élu·e·s "Rezé à Gauche Toute !" ont siégé au Conseil Municipal de Rezé, dans l'opposition de gauche, parmi 39 élu·e·s au total (7 de droite-centre ; 29 de la majorité PS et apparentés-écologistes-PC-UDB).

Conformément à notre engagement de campagne, nous avons, à mi-mandat en avril 2017, fait une rotation des élu·e·s : 3 nouvelles·aux élu·e·s ont pris la suite de cell·eux qui avaient assuré la période 2014-2017.

Comment se déroule le travail d'un·e conseiller·e municipal·e de Rezé à Gauche Toute ?

La préparation du Conseil Municipal

15 jours avant le Conseil Municipal, tu reçois l'ordre du jour presque définitif.

Trois commissions animées par un·e élu·e de la majorité et avec la présence experte des techniciens de la Ville permettent d'examiner les points mis à l'ordre du jour, appelés "délibérations". Pour nous, à Rezé à Gauche Toute, la plupart des sujets sont nouveaux, alors que pour les élu·e·s de la majorité, et notamment les adjoint·e·s par thématiques, ils sont travaillés avec les services depuis des semaines ou des mois. Ces commissions sont donc pour nous l'occasion de mieux comprendre le sujet et de poser des questions.

Avec ces éléments, nous préparons, avec tous les membres de notre association intéressés, le Conseil Municipal à venir : que savons-nous les un·e·s et les autres du dossier, quelles informations complémentaires à rechercher auprès de documents officiels, de personnes ressources, de statistiques, d'acteurs de terrain, et au final quelle position prendre sur les dossiers : vote pour, contre, ou s'abstenir ?

Nous nous fixons comme règle que lorsque nous nous abstenons, nous expliquons pourquoi, et lorsque nous votons contre, nous faisons une proposition alternative.

Commence alors une semaine de stress, chargée en recherche d'informations, réflexions, échanges, et finalement rédaction des interventions que nous lirons en séance : vu comment se déroule le Conseil Municipal il nous faut une base solide d'intervention, claire, exacte et concise.

Le déroulement du Conseil Municipal

En général, entre 20 et 30 délibérations sont votés dans la soirée. Le Conseil Municipal, qui est public (mais peu de citoyen·ne·s le savent ou y assistent), commence à 18 h et se termine parfois après 22h.

Un·e élu·e de la majorité désigné·e par le maire présente sa délibération, en général l'adjoint·e en charge du sujet. Le maire commente éventuellement, puis distribue la parole.

Tu intervien en levant la main, et ainsi pour chaque groupe politique (y compris ceux de la majorité) qui le souhaite, avec 5 minutes de droit de parole garanties par le règlement intérieur. Au delà de 5 minutes, c'est à l'appréciation du maire.

Un·e ou plusieurs élu·e·s de la majorité répondent, puis en général le maire garde le dernier mot sans que nous puissions réagir à ses derniers propos, puis fait procéder au vote.

Ces réponses ont rarement pour objectif de faire changer d'avis ou de chercher une solution qui enrichisse l'action de la ville.

Cela donne plutôt l'impression d'une méthode bien rodée : l'adjoint-e de la majorité répond aux questions et aux critiques lorsqu'elles sont négatives sur la délibération.

Puis le maire vient en appui :

- si tu es pour la délibération, il salue ;
- s'il a compris que tu vas t'abstenir, il regrette mais bon... ;
- si tu es contre, il faut s'attendre à une volée de bois vert.

Cette attaque portera souvent en biais, et pas de front : soit sur la forme, sur le fait que tu ne maîtrises pas le dossier techniquement et/ou financièrement ; soit sur le fait que tu ne fais pas confiance aux techniciens qui ont bien travaillé ou aux partenaires de la ville ; soit sur ton idéologie, ton manque de responsabilité voire irresponsabilité financière, limite tu peux te sentir atteint personnellement.

L'objectif est le plus souvent de baisser le crédit de l'opposition devant la presse et la majorité.

Donc ,soit tu deviens comme eux (se blinder, adopter une stratégie théâtrale...), et ils ont alors gagné sur la forme ; soit tu cherches une technique plus fidèle aux valeurs de notre collectif.

Et pour cela, il faut bien se connaître dans l'équipe et être réactif-ve : savoir quand ta/ton camarade risque d'être déstabilisé-e, demander la parole et répondre à sa place sur l'attaque dont il vient de faire l'objet.

Et aussi, revenir sur le fond du dossier.

Ce que vous trouverez dans le présent recueil :

En 6 ans de mandat et 42 Conseils Municipaux à ce jour (entre avril 2014 et septembre 2019), Rezé à Gauche Toute est intervenue de manière conséquente sur environ 200 délibérations.

Ce recueil présente une sélection de 36 interventions, parfois raccourcies, qui nous ont semblé représentatives du travail accompli et de nos positions sur le fond des dossiers. Il s'agit pour la plupart d'interventions à l'occasion de délibérations, mais aussi d'autres types d'interventions permises par le règlement intérieur du Conseil Municipal :

- question au maire (qui doit être transmise au moins 3 jours à l'avance) qui appelle une réponse du maire sans vote et sans débat,
- proposition de "vœu" (=une position politique exprimée par le Conseil Municipal) qui est d'abord validée, ou pas, par une commission, et si oui votée et peut donner lieu à débat,
- simple déclaration, si le maire nous y autorise, qui n'appelle ni réponse ni débat mais est retranscrite au procès-verbal.

N'apparaissent ici -sauf cas particulier- que les interventions initiales. Les échanges qui s'en sont suivis en Conseil Municipal sont disponibles via les transcriptions intégrales des conseils.

En complément, Rezé à Gauche Toute s'est exprimée sur divers sujets par le biais de tribunes dans le magazine municipal (1/mois), de contributions à des enquêtes publiques, d'expressions dans la presse, de participation à des réunions publiques...

Ces éléments, et nos autres interventions, sont disponibles sur demande à l'association sur rezeagauchetoute@gmail.com ou contact@rezeagauchetoute.fr

Nos interventions sont mises en ligne sur <https://www.facebook.com/rezeagt> depuis 2016.

**Le budget, les finances
et les ressources humaines de la Ville**

Conseil Municipal du 22 mai 2015
Délibération : Adhésion à l'Agence France Locale

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Nous aurions pu, éventuellement, en ce qui concerne le financement des collectivités locales, nous réjouir de la création d'un pôle financier public, situé hors du champ spéculatif des lobbies financiers. Ce n'est malheureusement pas ce qui nous est présenté ici.

Le Groupe Agence France Locale a commencé à lever des fonds pour pouvoir accorder des prêts à certaines communautés territoriales sur le marché obligataire par l'émission de titres de créances, pour la première tranche d'un montant de 750 millions d'euros, pilotage de l'opération effectué par HSBC, J.P.MORGAN, NATIXIS. Parmi les premiers souscripteurs, seuls 22% du montant sont des capitaux français, et 45% ont été souscrits soit par des Banques Centrales ou des institutions officielles, 20% par des gestionnaires de fonds, 16% par des assureurs et des fonds de pensions.

On ne nous fera pas croire que les acheteurs, en particulier les fonds de pensions, vont se contenter de l'intérêt annoncé de 0,375% par an sur 7 ans (durée des obligations) même si le prix d'émission est de 96,671%. **Il est donc clair que les titres vont devenir des outils spéculatifs, au même titre qu'a pu l'être la dette souveraine.**

Le moteur du système dans l'architecture proposée, **c'est le Conseil de surveillance**, et si **on pouvait s'attendre à ce que la direction des opérations et la stratégie soient** liés au développement du territoire, donc **sous la responsabilité des actionnaires, Communes ou Collectivités territoriales, il n'en est rien** puisque les statuts précisent, que les décisions sont prises à la majorité simple, que le Conseil comporte au minimum 4 membres ayant des compétences en finance et en gestion, issus du public ou du privé, étant bien précisé que leur nombre devra toujours être supérieur au nombre de membres désignés pour représenter les collectivités.

Nous avons été également surpris (...) que le règlement intérieur du Conseil de surveillance intègre les principales recommandations du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées publié par l'Afep/Medef. Comme la presse l'a rapporté, même le président du Medef semble avoir une interprétation très laxiste de ce document. **L'argent qui va être mis à disposition est de l'argent public et devrait rester sous contrôle. De plus les prêts ne seront consentis qu'aux collectivités qui ne seront pas en difficulté, les autres n'ayant pas la possibilité d'adhérer, d'où l'augmentation des déséquilibres entre les territoires et la vulnérabilité des plus faibles face aux prêteurs.**

A noter, que, sans rentrer dans les détails, si les cessions d'actions sont impossibles pendant 10 ans, =après dix ans tout devient ouvert, qu'advient-il des collectivités locales et de leur poids déjà très faible, surtout si on garde en mémoire que, si par malheur, les traités de libre échange arrivaient à être mis en activité, la possibilité de pression sur les exécutifs locaux serait énorme. A noter également que l'action politique deviendra minime par rapport au champ financier et l'impact que pourraient avoir toutes ces décisions sur les possibilités de choix laissées aux exécutifs locaux pour leurs investissements.

Il nous semble donc, que cet organisme, ayant un statut bancaire, risque de se comporter comme tel, avec les risques associés. Le Groupe étant composé de deux Sociétés Anonymes, l'une à laquelle il nous est demandé d'adhérer et qui est alimentée par des fonds publics, et l'autre qui va fonctionner comme une banque de crédit, levant des fonds sur le marché obligataire et les faisant prospérer ou dépérir selon les risques du marché. (...) **Or les membres, Collectivités territoriales, communes adhérentes et EPCI, assumeront la responsabilité financière** dans la limite de leur apport puisque le principal actionnaire de la Société est la Société Agence France Locale-Société Territoriale dont on nous demande d'approuver l'adhésion par la ville.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre la proposition d'adhésion.

Conseil Municipal du 19 mai 2017
Délibération : affectation des résultats budgétaires 2016

Puisque, et nous le regrettons vivement, les dotations de fonctionnement de l'Etat baissent, la situation budgétaire municipale va être de plus en plus tendue dans les années à venir. Ceci a bien été mis en évidence lors des préparations budgétaires des années précédentes, et nous faisons crédit à votre majorité de sa bonne anticipation sur ce point.

Il va donc falloir réduire la voilure, en valeur absolue et encore plus en valeur relative, c'est à dire en dépense par habitant, puisque la population augmente.

Autrement dit, **il va falloir faire preuve de sobriété.**

Cela n'est pas forcément négatif à nos yeux, à condition de **ne pas confondre sobriété et austérité.** Mais nous reviendrons plus en détail sur ce point une prochaine fois.

En proposant, par cette délibération, d'affecter, pour le budget principal, une partie non négligeable (412 000 euros) de l'excédent de fonctionnement 2016 sur l'investissement 2017, **vous réduisez d'autant la constitution de réserves de recettes de fonctionnement pour les années à venir.**

Or ces recettes, nous l'avons vu, vont manquer de plus en plus.

Ce faisant, vous êtes cohérents avec la position que vous avez défendue lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire, à savoir **concentrer les efforts d'économie sur le fonctionnement, et maintenir sur le mandat actuel un niveau d'investissement équivalent au mandat précédent, soit 8,5 M€/an en moyenne.**

Nous pensons pour notre part que la sobriété doit s'appliquer tout autant à l'investissement qu'au fonctionnement.

Idem pour l'efficacité des dépenses. L'efficacité c'est la réalisation d'un service équivalent à moindre frais. Il y a certes des leviers d'efficacité à trouver en fonctionnement, mais nous pensons qu'il y en a tout autant, sinon plus, à trouver en investissement.

Enfin, comme l'ont déjà dit nos prédécesseurs, **la plupart du temps, un investissement nouveau génère des dépenses de fonctionnement nouvelles.**

Vous pourrez nous dire : "*Mais les investissements préparent l'avenir*".

Oui, certes, mais le fonctionnement le prépare aussi : **demain la population aura toujours, et peut être même plus qu'aujourd'hui, un important besoin de services publics. Mais de services réellement publics, c'est à dire libérés des logiques de profit financier, c'est à dire assurés par des moyens - notamment des moyens humains- publics.**

C'est pourquoi l'équation "baisse de dépenses de fonctionnement et maintien de l'investissement" ne nous semble pas la bonne, et **nous voterons contre cette délibération.**

Nous avons donc une vraie divergence politique sur ce point, et il ne nous semble pas que nous la résoudrons, ainsi que d'autres questions, dans l'entre-soi des élu-e-s.

Nous pensons que l'avis direct de la population serait précieux.

C'est pourquoi nous avons décliné la proposition que vous nous avez faite en 2015 de présidence d'une commission municipale d'évaluation des politiques publiques, puis la proposition en 2016 d'une préparation budgétaire plus poussée, entre nous et quelques élu-e-s et technicien-ne-s de la majorité.

La gymnastique budgétaire est certes complexe, mais les citoyen-ne-s sont capables d'en comprendre les grandes lignes si on la leur explique bien.

Nous proposons à nouveau* la constitution d'un groupe de concertation sur le budget ouvert à des citoyen-ne-s, comme le permet le règlement intérieur du Conseil Municipal.

** demandé une première fois au CM de février 2016, puis à plusieurs reprises ensuite*

Conseil Municipal du 23 juin 2017
Délibération : Personnel communal contractuel 2017-2018 (118 postes)

Nous n'étions pas favorables à cette réforme des rythmes scolaires. Comme les parents d'élèves de Rezé, nous avons alerté sur la difficulté d'assurer un contenu en accord avec les moyens dont disposeraient la Mairie de Rezé.

Aujourd'hui **nous avons sous les yeux une liste de 118 postes précaires**. nous avons baptisé cette liste : « c'est mieux que si c'était pire »

Nous avons souligné la phrase: « afin de limiter la précarité de leur emploi, la ville propose aux agents recrutés un contrat d'un an. »

La Ville ne limite rien du tout, les contrats horaires précédemment utilisés n'étaient plus légaux.

Malgré tous les efforts que nous avons noté , **le compte n'y est pas :**

Malgré :

- l'amélioration sur ces dernières années de la formation des personnels en BAFA BPJEPS
- la création de postes d'adjoints porté à 80 %
- un protocole d'accord signé avec les représentants du personnel,

Nous sommes devant un plan de vol que nous ne pouvons pas suivre

Les RH se retrouvent devant une situation difficile à gérer. Il faut régulièrement recruter des personnes pour des postes sur lesquels il y a , et on le comprend, pas mal de rotation.

Admettons que certains salariés y retrouvent leur compte avec un temps partiel qui leur convient ; on devrait les trouver dans la liste des personnes qui durent sur ce type de contrat.

On trouvera aussi quelques personnes qui ont réussi à associer 2 voire 3 activités et ainsi à gérer l'incertitude des contrats à temps partiel.

Restent les 80 postes où les agents « survivent ».

29,41% on admire la précision des chiffres ; Excel excelle dans l'excellence des chiffres

Mais quand même 29,41% d'un SMIC...peut-on espérer mieux ? La réponse est dans la liste : oui 37,14% et pourquoi pas un jour 42,41 % d'un smic ; **de quoi se payer le loyer d'un très petit appartement sur Rezé !**

La difficulté c'est aussi le fait de se trouver avec une demande très importante sur un créneau horaire très court. Les RH expliquent qu'il faut rechercher, renouveler régulièrement les personnes ; nous pensons que cela ne doit pas être simple à gérer et que pour des cadres l'écart entre les moyens et les demandes doit être très difficile à vivre.

Pourtant, nous avons noté également l'implication des personnels et des encadrants sur ces postes, leur proposition auprès des enfants...par exemple la visite des différents lieux culturels, l'ingéniosité dont ils font preuve avec les moyens qu'ils ont etc...

Ces mêmes personnels ont également proposé de manière responsable l'évolution des postes, ils ont recherché des solutions tenant compte de leurs besoins mais aussi des efforts que l'on peut demander à une ville. La liste (*de postes*) proposée est bien en dessous de ce qu'il pensaient obtenir.

Nous proposons que soit remise à nouveau sur la table de discussion au niveau politique du Conseil Municipal, la complémentarité des tâches et des activités de la collectivité locale et des autres employeurs, pour compléter les temps partiels en interne ou en externe.

Nous souhaitons également recevoir la liste (non nominative) des personnels employés avec les activités salariées ou honoraires qu'ils ont déclarés ; il s'agit de regarder la situation des personnels qui sont sur ces postes.

Nous ne voterons pas pour.

Conseil Municipal du 8 avril 2019 Délibération : Vote du Budget Primitif 2019

Depuis plusieurs années, nous dénonçons la faible augmentation du budget de fonctionnement, alors que la population augmente, que les besoins des plus démunis augmentent, et que les politiques sociales, le vivre ensemble et la qualité des services quotidiens à la population relèvent surtout du budget de fonctionnement.

On pouvait à la limite l'entendre de 2014 à 2017, lorsque l'Etat a raboté de manière scandaleuse les recettes en fonctionnement des communes. Mais ce coup de rabot est, pour le moment du moins, terminé, et les recettes de fonctionnement repartent à la hausse : +1,4% en réel, et c'est heureux.

En face, **que nous proposez-vous : un tout petit +0,5% d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.** Alors que les collectivités soumises à la contractualisation avec l'Etat pour la maîtrise des dépenses publiques peuvent, elles, aller jusqu'à +1,2%. Vous vous êtes félicitée, Mme l'adjointe, dans votre présentation de la délibération, que la Ville faisait "mieux" que ce que demandait le gouvernement. **Nous n'avons définitivement pas la même appréciation sur ce point.**

On peut se demander **quel est, pour vous, l'objectif d'une telle frugalité en fonctionnement.**

Notre appréciation est que cela vous permet de **dégager un maximum de budget pour l'investissement.** En effet, ce dernier augmente, lui, de 22,5% en réel.

Ceci vous permet de faire, au delà des dépenses indispensables -école, petite enfance, ERP...-, quelques belles réalisations dont l'exemple emblématique est ce skate park à presque 500 000 euros.

Bien sûr c'est un plutôt beau projet en soi, qui satisfera un certain nombre de jeunes et c'est tant mieux. On pense que cela profitera au quartier. Mais ne pouvait-on pas faire presque aussi bien en dépensant moins ?

Faire des choix budgétaires, c'est donner des priorités. Notre priorité est la justice sociale.

Un des outils au service de cette priorité est **le CCAS.**

A son sujet, nous avons eu droit, (...) à des propos surréalistes de la part de certains membres de la majorité.

Lorsque nous avons fait remarquer que la hausse de la subvention au CCAS était contrainte à +0,5% cette année contre +1% les années précédentes, **on nous a répondu, en gros, que le CCAS élaborait le budget qu'il voulait, que la Ville donnait une subvention d'équilibre dans tous les cas, et que si le budget n'augmentait pas plus, c'est que le CCAS n'avait pas besoin de plus. (...) Il faudrait peut être arrêter de nous raconter des histoires.**

Alors chiche, (...) communiquez largement auprès des populations modestes au sujet des aides auxquelles ils peuvent prétendre, demandez-leur de quelles aides supplémentaires ils ont besoin, et on verra ce que cela donne.

Autre point : on nous dit et nous répète que c'est le manque de ressources budgétaires communales qui justifie le **recours aux partenariats ou aux complémentarités avec le privé dans au moins deux domaines : les gardes d'enfants, et l'accompagnement aux personnes âgées.** Et bien nous, nous disons que si on affectait plus de budget à ces 2 domaines, le recours au privé serait moins nécessaire. (...)

Enfin, un dernier point concernant les **dépenses de personnel.** Ce projet de BP propose une augmentation de +0,4%, ce qui est très peu. Ce chiffre global cache de plus une très grande disparité entre les différents types d'emplois.

Nous notons que **les dépenses prévisionnelles pour les emplois en insertion et l'apprentissage baissent. Cela ne nous convient pas.** Mais surtout **les dépenses de rémunération des titulaires augmentent de seulement 0,5% (...), alors que celles prévues pour les non titulaires, s'envolent à +16%.(...) Nous ne pouvons pas cautionner cette dérive d'un recours accru aux contractuels, d'autant plus dans le contexte (...) d'attaques sans précédents contre le statut des fonctionnaires.**

Pour ces raisons, et pour d'autres que nous avons détaillées à des occasions précédentes et auxquelles vous ne nous apportez pas de réponses satisfaisantes (**faiblesse du budget écologique, augmentation continue du budget numérique, vidéosurveillance, éloignement des citoyens vis à vis de la décision budgétaire...**), nous nous abstenons sur ce budget.

L'urbanisme :
Logement - Attractivité – Densification – Gentrification - Transport

Conseil municipal du 5 février 2016
Délibération : Programme Local de l'Habitat - Avis de la commune de Rezé.

(...) euphorie naïve dans laquelle les élus de Rezé à Gauche Toute se sont trouvés, lorsque nous avons constaté que nos arguments sur la crédibilité des chiffres avaient commencé à percer : Comme vous tous, nous lisions dans le projet de délibération, non plus 100 000 habitants de plus d'ici 2030... mais plutôt 75 000 !... Enfin !... la raison manifestement commençait à l'emporter !

Nous songions à fêter cette victoire politique lorsque des citoyens bienveillants la trouvaient trop facile, voire suspecte !... Et nous avons refait quelques vérifications !

Pour cela, autant s'adresser directement au bon dieu INSEE qu'à ses saints de Nantes Métropole.

Nous avons retrouvé l'étude n° 117 de mai 2013 qui traite de démographie départementale :

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etude117/etude117.pdf

et surtout sur son annexe, qui détaille l'évolution territoires par territoires, à commencer par Nantes Métropole : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etude117/etude117_complément.pdf

L'évolution projetée tendancielle de population pour Nantes Métropole d'après le modèle Omphale 2010 de l'INSEE est de + 45 000 entre 2015 et 2030 (...). Déjà, **avec un tel écart entre le chiffre fourni par l'INSEE et celui utilisé par Nantes Métropole, il n'est pas possible d'approuver le PLH en l'état** (et aussi lorsque cela se présentera, le PADD).

Vous conviendrez que débattre sur des données aussi contradictoires aurait dû se faire sur un calendrier moins restreint que celui qui nous est aujourd'hui imposé. Notre délibération de ce soir doit se faire avant celle de Nantes Métropole ... qui aura lieu le 26 février prochain. Et quel que soit le résultat du vote aujourd'hui, nous voyons mal Nantes Métropole revenir sur son point de vue, ou même le modifier en si peu de temps ! **Nous sommes en pleine caricature de consultation démocratique.**

En soi, cela nous fait une 2^{ème} raison de donner un avis défavorable sur cette délibération.

(...)

Mais il y a aussi une dernière raison de s'y opposer :

le PLH se "contente" de viser les objectifs SRU, à savoir 25% de logements sociaux. Or d'après l'infographie disponible sur le site métropolitain

<http://www.nantesmetropole.fr/actualite/infographies/les-infographies-sur-le-logement-et-l-habitat-26493.kjsp?RH=INFOGRAPHIES&RF=1263484915006>, en 2014 "53% des habitants de la métropole sont éligibles au logement social (mais seulement) 17,8 % d'entre eux sont dans un logement social". Or le PLH stipule bien (p. 30 du programme d'action du PLH 2010-2016 en vigueur) " Mieux satisfaire les demandeurs de logements sociaux reste un objectif prioritaire pour l'agglomération dans un contexte de précarisation et de fragilisation économique des ménages. "

Par ailleurs, seules 25% de demandes de logements sociaux sont satisfaites, et ce taux est en baisse (cf notre contribution au PADD).

L'objectif SRU (25%) est insuffisant, et nous contestons le fait que Nantes Métropole se satisfasse de ce minimum réglementaire.

(...)

Vous nous imposez des choix qui vont impacter de manière conséquente et irréversible les conditions de vie des habitants de Rezé et de la Métropole, à partir d'éléments que nous contestons une nouvelle fois aujourd'hui. Le débat démocratique ne sort pas grandi par ce genre de manipulation des chiffres, et ne peut profiter qu'à ceux qui se repaissent du discrédit grandissant des responsables politiques.

(...) **Notre désaccord est concentré sur l'utilisation de chiffres, qui, à preuve du contraire, sont faux ! Et si vous persistez dans le sens de cette manipulation, nous serons obligés de dire que ce sont des mensonges. Nos relations risquent de se crispier sur ce sujet, car , qui dit « mensonges », dit « menteurs » ... et c'est pas beau de mentir!**

Ce débat n'est pas sans nous rappeler les méthodes déployées autour d'un projet d'aéroport dont, par exemple, la Déclaration d'Utilité Publique repose, elle aussi, sur des chiffrages tellement honteux que la Direction Générale de l'Aviation Civile, malgré l'obligation qui lui est faite par la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, se refuse toujours de transmettre !... Et on nous parlera d'Etat de droit, de respect de la démocratie !?

Nous concluons cette déclaration d'une manière bien à la mode ces derniers temps : il nous faut faire nous aussi une citation littéraire, philosophique ou poétique bien pesée !...

Et puisqu'il faut une morale à tout cela, allons pour la poésie, avec ce grand auteur que nous connaissons tous :

A la manière de Jean de La Fontaine :

**Une métropole vit une capitale
Qui lui sembla de belle taille
Elle qui n'était pas grosse, pas phénoménale,
Envieuse, s'étend et s'enfle et se travaille
Pour égaler la capitale en grosseur
Disant : "regardez bien ma sœur
100 000 habitants de plus est-ce assez ? N'y suis-je point encore ?
-Nenni. -75 000 ? Point du tout. M'y voilà ?
Vous n'en approchez point. Cette fausse pléthore
S'enfla si bien qu'elle creva
Le monde est plein de villes qui ne sont pas plus sages.
Tout bourgmestre veut bâtir comme les grands bétonneurs
Tout petit prince (de Lu) à la COP 21 a des ambassadeurs
Toute mairie veut avoir sur la Loire ses plages .**

Conseil Municipal du 20 mai 2016

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

(...) Le document produit par Nantes Métropole devrait normalement être marqué par cette concertation, par des apports de points de vue supplémentaires exprimés... Aujourd'hui, nous constatons qu'il s'agit plutôt d'un copié collé des documents de base établis préalablement à cette consultation. (...)

Pour notre part, malgré nos interventions successives, malgré notre contribution écrite sur le site de Nantes Métropole, remettant en question très précisément les éléments de projection démographique sur lesquels s'appuie la démarche de Nantes Métropole, la seule réponse qui nous a été produite verbalement par le Maire de Rezé est que nous agiterions une "théorie du complot" manifestement construite sur un épouvantail arithmétique subjectif !

Nous avons été clairs lors de notre dernière intervention : (...) les projections qu'il faudrait retenir ne sont pas de +100 000 habitants à venir, mais bien +50 000 !... Ce n'est pas la même chose, et c'est déjà beaucoup !

Cela veut dire que les projets de développement urbain qui sont actuellement en débat le sont sur des chiffres délibérément gonflés. Le choix politique qui dicte cela est manifestement de chercher dans cette fuite en avant d'inspiration néo-libérale qui met en compétition les territoires. (...) Et contrairement à ce que viennent de souligner nos camarades EELV, la "coopération" entre 24 communes se réalise pour mieux concurrencer le reste du territoire.

Et lorsque, puisque "nous ne pouvons pas faire autrement", nous avons recours à des Délégations de Service Public qui sont élaborées dans le cadre de Partenariats Public-Privé, nous remettons la mise en oeuvre de la réponse aux besoins de la population à des sociétés qui n'ont plus rien à voir avec le service public... , et en qui il faudrait faire confiance !?

(...)

Des élus qui manipulent les chiffres...

Des sociétés privées qui cherchent des profits toujours plus importants...

Vous avez un cocktail explosif qui ne manquera pas de vous péter à la figure d'autres fois....

Ne comptez pas sur nous pour en recevoir les éclaboussures.

(...) Il est temps d'écouter réellement les citoyens.

Comme viennent de le faire les membres du collectif concernant la chaufferie de la Petite Californie, qui comme les membres de L'Atelier Citoyen, pour l'aéroport de Notre Dame des Landes, ont apporté des éléments très précis et concrets.

Ce qui permet de rappeler à nos collègues élus de droite, que le transfert à NDdL ne libèrera pas d'espace foncier comme ils le prétendent, l'avenir d'Airbus étant lié aussi au maintien de la piste de Nantes Atlantique.

(...)

Adopter ce PADD dans l'état c'est le blocage du débat démocratique.

De manière peut être moins brutale, mais de manière pernicieuse, ce qui peut être pire, ce document se révélera le 49.3 du développement urbain sur notre agglomération.

Nous n'en voulons pas.

Nous prenons acte du débat, et nous n'approuvons pas le contenu du PADD.

Conseil Municipal du 3 février 2017 Débat d'Orientation Budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire que vous nous avez transmis est bien construit, il présente une logique cohérente avec les précédents, et sa lecture devrait nous permettre d'apprécier que, malgré les coups de rabots de la politique d'austérité, notre situation à Rezé serait presque encourageante, mais dans tous les cas... « ce n'est pas pire ! ... ».

Et donc, à la fin du 1^{er} chapitre de présentation du « contexte national et local qui demeure très contraignant », il vous est possible d'affirmer : « *Le maintien des équilibres budgétaires est un objectif au service du maintien des politiques publiques. La ville confirme donc son cap ambitieux au service des Rezéens, du développement du territoire au sein d'une métropole dynamique et soucieuse de garantir la cohésion sociale des territoires.* » (...)

Une fois cela dit, il ne nous reste plus qu'à applaudir des 2 pieds et des 2 mains, si c'est encore possible puisque nous allons nous diriger vers le bar pour arroser cela !...

Bon ... d'accord, il faut peut-être faire un effort de lecture pour approfondir un peu malgré tout.

Une chose quand même qui nous afflige et qu'il faut rappeler (*Cf notre intervention au CM du 25 mars 2016*) : (...) derrière l'affichage garantissant une démarche de « cohésion sociale », on prend une mesure fiscale particulièrement injuste concernant les bases d'imposition de la Taxe d'habitation et de la taxe foncière qui se traduit par une augmentation du même montant pour tous les Rezéen-ne-s : 22 à 25 €, qu'ils payent peu ou beaucoup de taxe d'habitation, ou qu'ils occupent un logement de 30 m² ou 200 m² ! Et si vous avez été capable de prendre une telle disposition, nous pouvons nous interroger sur ce que vous allez un jour nous sortir du chapeau, avec les arguments imparables liés au sens des responsabilités que vous impose votre statut de gauche de gouvernement !

Dans ce sens, la lecture du résumé des « missions » que vous décrêtez pour l'orientation budgétaire (page 2 du rapport, 2eme paragraphe) peut interroger. Les missions qui consistent à « *Assurer le service public, soutenir l'activité économique* » devraient rassurer les Rezéen-ne-s qui ont voté « Hamon » au 2eme tour de la primaire de gauche. Par contre la « mission » qui consiste à « *renforcer l'attractivité du territoire* », devrait satisfaire celles et ceux qui ont voté « Valls ».

Vous réaffirmez ce que nous dénonçons depuis des années, le renforcement de « l'attractivité » est pour vous un objectif, et non un simple constat. Eh oui ! Désolés, mais nous continuons d'affirmer que cet objectif de « *renforcer l'attractivité du territoire* » est d'inspiration néolibérale, et par sa logique de concurrence, génératrice d'inégalités sociales et territoriales...

Ce n'est pas une interprétation hasardeuse de notre part. C'est déjà le cas, comme nous l'avons exprimé encore dernièrement dans notre contribution au débat concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : (...) l'attractivité est différentielle selon les catégories socio-professionnelles. (...) cadres et professions intermédiaires augmentent fortement entre 1999 et 2011, alors que (...) la part d'employés et ouvriers diminue(...)

Nous sommes obligés de vous rappeler que vous n'avez pas été élus pour mettre en œuvre une politique dont les résultats seraient le renforcement des inégalités sociales. (...) On peut craindre, notamment sur la question du logement, que les décisions à venir laisseront filer, voire alimenteront ce grand écart que vous êtes en train de faire entre des objectifs politiques et la réalité néolibérale du terrain que vous acceptez.

Encore une fois, ne sombrez pas dans la facilité intellectuelle qui consiste à disqualifier nos positions sur le mode « *Le pragmatisme, le réalisme, c'est nous ; les rêveurs irréalistes, c'est vous...* ». Jamais la gauche n'a gagné en abandonnant sa raison d'être. (...) ...et si vous continuez sur cette pente, nous risquons fort de nous opposer encore, par exemple, sur le dernier projet en cours de la Zac des Îles.

Les élus RàGT ne sont pas que les énervés de service, éternels râleurs et rêveurs de lendemains qui chantent.

Les éléments de programmation budgétaires présentés ne nous font pas rêver ! Pourtant, ils pourraient le faire !...

Nous avons une proposition à faire, qui correspond à ce que nous défendons depuis plusieurs années pour ce qui concerne « *la mise en place d'une vraie politique de maîtrise du foncier sur la ville afin de rendre accessibles les logements à toutes les catégories de population. (...). L'objectif de 25% de logements sociaux doit être réaffirmé, et pour cela, il ne faut pas laisser à l'appréciation des marchés privés le choix du loyer, et donc des populations ciblées. Notre ville doit se situer en solidarité avec les besoins exprimés par la population et s'extraire des spéculations du marché immobilier* »

Voilà ce que nous disions il y a 3 ans. Nous vous demandons de réorienter les services de la ville vers une réelle capacité de Maitrise d'Œuvre Publique, qui agisse dans le sens d'une réelle maîtrise du foncier et nous permette de nous extraire de notre dépendance aux Partenariats Public-Privé.

« Nous ne savons plus faire » nous disait l'adjoint aux travaux. Nous demandons que le prochain budget engage ce réapprentissage !

Conseil Municipal du 29 septembre 2017
Ensemble immobilier situé aux 24 et 26 place Pierre Sépard - Dépôt du permis de démolir
Îlot Lamour Les Forges

La demande de permis de démolir ne paraît pas être en accord avec la démarche que la mairie a engagée avec les riverains : **une démarche de co-construction pour laquelle la mairie et les riverains ont manifesté leur intérêt.**

Un calendrier défini par les services techniques a été présenté le 30 juin 2017 aux habitant-e-s. Il n'indiquait pas que le dépôt du permis de démolir interviendrait dès octobre.

La démarche de démolition devrait s'inscrire dans un projet global ; son coût devrait être intégré dans celui du futur projet élaboré par la maîtrise d'ouvrage.
Celle-ci **n'a vraisemblablement pas pu intégrer les propositions faites par les riverains, comme par exemple la réutilisation de certains matériaux de qualité.**

L'implication d'habitants, d'associations qui pensent la ville, le quartier dans lequel il veulent vivre, est une chance.

C'est le cas dans cet îlot de nature, d'histoire , de mixité des habitants au coeur de Rezé.

Or le vote aujourd'hui d'une autorisation de permis de démolir nous semble, au vu des éléments partiels que nous avons, précipité et sans nuances.
Si c'est bien le cas, cela risque d'entamer la confiance des habitants, des riverains et de l'association impliquée dans cette démarche et dans un projet d'habitat participatif.

Merci de nous éclairer sur les intentions de la mairie et ainsi éclairer les habitants et le vote des élus de Rezé.

L'adjoint aux travaux déclare :

"Il faut déconnecter la délibération de ce soir du projet dans son ensemble. Ici on est dans une situation d'urgence avec des bâtiments qui menacent de s'effondrer et des témoignages indiquant que des individus se baladent sur le site et on ne veut pas déplorer que des gens se blessent du fait de ces bâtiments dégradés. On n'est pas dans un rétro planning du projet terminal.

L'adjoint à l'urbanisme déclare :

"On travaille en collaboration avec les membres de l'association sur le projet Lamour Les Forges. Ce que je vous propose, c'est qu'on mette à l'ordre du jour d'une commission Aménagement pour faire un point global sur ce dossier."

Au vu des ces réponses, Rezé à Gauche Toute s'abstient.

Conseil Municipal du 9 février 2018

Délibération : Avis sur le bilan de la concertation préalable et sur l'évaluation environnementale préalable à la création de la ZAC Pirmil Les Isles

Nous ferons cette intervention à trois voix.

Voix 1 :

Au-delà de l'avis sur le bilan de la concertation préalable et sur l'évaluation environnementale, et comme indiqué dans la délibération, je cite partiellement, "cette étape est une occasion pour la Ville de Rezé de préciser ses attentes sur un projet majeur pour (...) l'évolution du nord de la commune".

Nous n'avons rien contre la densification en soi, au contraire, la métropole est plutôt peu dense et nous sommes les premiers à prôner la préservation des zones agricoles et naturelles en proximité des zones d'urbanisation.

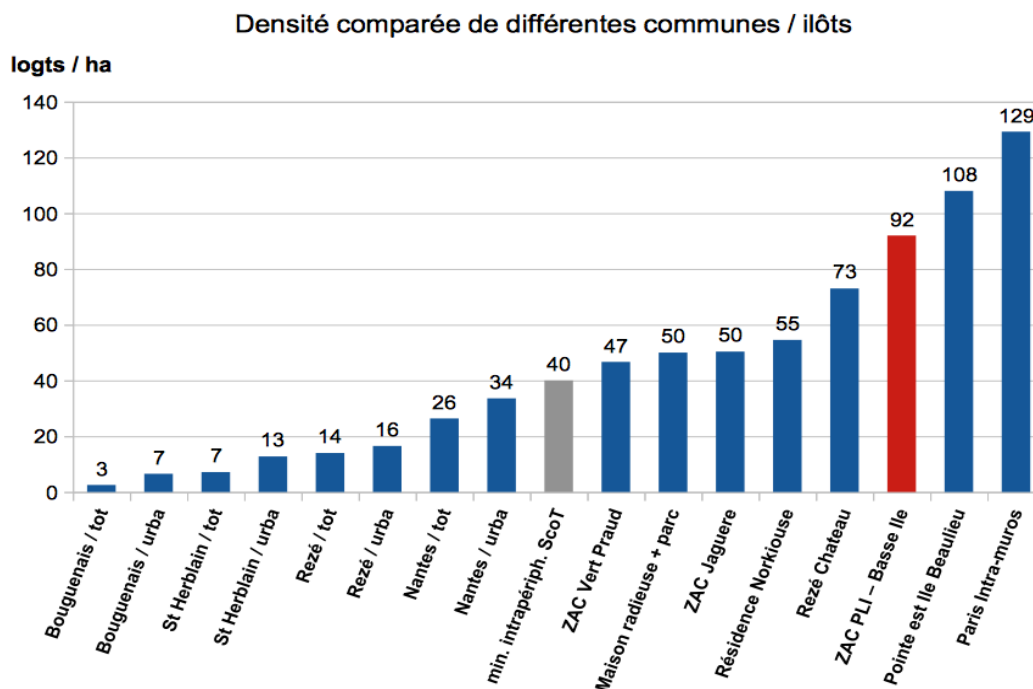
Mais la densification doit être raisonnée, raisonnable, et objectivée.

Alors objectivons.

Sur le périmètre Basse-Ile qui concerne Rezé, ce sont 2 300 logements qui vont être construits sur 25 ha (le périmètre fait 44 ha mais l'îlot nouvellement construit seulement 25), soit 92 logements par hectare.

C'est une densité très forte, comme vous pouvez le constater sur le graphique suivant :

graphique imprimé en A3, présenté à l'assemblée et commenté à l'oral



Une concertation assez longue et plutôt bien réalisée sur certains aspects a été menée sur cette ZAC. Mais elle a omis de poser au débat un paramètre initial fondamental : celui de la densité de l'opération.

On pourrait appeler cela, en termes de fonctionnement démocratique, le syndrome NDdL : un choix fondamental est fait par les décideurs politiques, la population peut discuter du reste, mais pas de cela :

- pour l'aéroport, son transfert à NDdL -pas le droit de discuter de l'optimisation de Nantes Atlantique-,
- pour le quartier Hotel de Ville, la reconstruction à neuf en R + 5 de tout îlot par un promoteur privé -pas de droit de discuter la possibilité de réhabiliter une partie de l'îlot historique -,
- pour le PLUm les + 100 000 habitants - pas le droit d'envisager un scénario avec moins d'attractivité-
- nous pourrions citer bien d'autres exemples
- et pour la ZAC, donc, pas le droit de discuter de sa densité.

Et bien nous, nous discutons, et nous proposons : au vu des caractéristiques du site, une densité de l'ordre de 40 à 50 logements par hectare nous aurait semblé largement préférable.

En effet, le choix de la densité, et donc du nombre d'habitants supplémentaires accueillis dans cette zone, est déterminant sur tous les autres aspects : qualité de vie, place de la nature, déplacements.

Voix 2 :

Un risque de saturation du trafic dans une zone déjà proche de la congestion est à craindre. Le scénario de la route de l'aérodrome (...) à certaines heures de la journée, donne une idée de ce qui peut se produire sur la ZAC des Isles avec une densification nettement plus importante.

Le dossier annonce sur la ZAC plus du double de population et une augmentation de trafic moins importante en proportion.

Malgré les éléments que vous nous avez apportés suite à la commission, nous maintenons notre questionnement sur cette différence.

Le dossier compte sur une évolution des habitudes de déplacements. L'augmentation de la part modale des modes actifs (vélo-piétons) et des transports en commun, et donc la baisse de la part modale des voitures serait la bienvenue. Jusqu'à présent, la part modale du vélo évolue lentement à Nantes Métropole (d'à peine 2 points pour le vélo en 14 ans d'après l'AURAN).

Or, lorsqu'on regarde les aménagements prévus pour les modes actifs (vélo, marche) cela reste très évasif. Il faudrait que les emprises des aménagements cyclables à l'intérieur de la ZAC figurent dès maintenant dans le dossier. Surtout, la ZAC des Isles est censée s'intégrer au bourg de Rezé, mais on ne voit pas bien ce qui facilitera la traversée de la route de Pornic. Pas de tunnel, pas de pont, pas de passerelle. Des rond-points sans doute ; ils ont l'avantage de fluidifier la circulation des véhicules mais Nantes Métropole n'a toujours pas trouvé la solution pour la sécurité des autres utilisateurs de la voie publique. L'autopont est plus favorable aux modes actifs pourtant il est supprimé dans le projet urbain !

Le projet de tramway semble, lui, d'ores et déjà figé. Ne faudrait-il pas étudier l'alternative bus articulé à haut niveau de service ? Comparer les coûts, les capacités de transport ; l'infrastructure lourde du tram ne permettant pas de retour en arrière ; à l'inverse de la relative souplesse du mode bus. Nantes pourrait s'inspirer de Nîmes, avec des bus hybrides au gaz naturel, très peu polluants.

Voix 3 : cette partie n'a pas pu être lue , car le maire nous a interrompus pour raison de temps d'intervention (dépassement des 5 minutes, alors que l'intervenant précédent avait parlé 8 minutes).

Le trafic généré aura aussi des impacts sur la qualité de vie des habitant-e-s engendrant une pollution atmosphérique sonore et visuelle.

Avec 93 logements par hectare, et l'urbanisation d'un terrain actuellement désartificialisé de 13 ha (les anciens abattoirs), comment « conforter la nature » comme il est dit dans le dossier ? Pour recréer la nature, il ne suffit pas de dessiner des périmètres verts sur une carte (exemple du « parkway » de la route de Pornic) et de prévoir des façades végétalisées.

Et de quelle nature parle-t-on quand il est presque exclusivement question de l'aspect paysage ? L'intention de travailler sur la biodiversité ne se traduit pas, à ce stade, par des aménagements précis et concrets, comme la création de biotopes et de corridors écologiques.

Par ailleurs, il y a des incertitudes sur l'ensoleillement des logements comme des espaces extérieurs. En effet, d'une part les immeubles sont assez resserrés et élevés, et d'autre part les plus hauts sont pour l'essentiel placés au sud, créant de l'ombre à ceux qui sont au nord.

Enfin, le dossier fait référence aux énergies renouvelables, mais là encore reste imprécis sur la part accordée à ces énergies. Pourquoi ne pas fixer dès maintenant des objectifs chiffrés de la part de renouvelable en adéquation avec les objectifs nationaux et locaux ?

En conclusion :

C'est une évolution urbaine majeure de la commune et de la métropole qui se profile pour les 20 ans à venir. Notre responsabilité sur ce projet urbain est lourde.

Nous venons de donner quelques exemples de ce qu'il prévoit concrètement, ou pas, à ce stade. Tout ceci nous rend très dubitatifs sur la possibilité que les belles intentions générales affichées, et que nous rejoignons, se réalisent effectivement.

Nous ne voulons pas nous associer au risque que ce projet devienne un nouvel îlot Confluent et dégrade la qualité de vie du nord de la commune.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Conseil Municipal du 31 mai 2018

Délibération : Plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030 - Avis de la commune

Nous saluons le niveau d'ambition général affiché de ce PDU, en particulier sur les objectifs chiffrés de parts modales. Nous approuvons le fait que ces objectifs soient différenciés entre l'intra et l'extra-périphérique, ce qui permettra d'affiner l'évaluation de la politique des déplacements de la métropole.

Nous nous réjouissons de la forte progression souhaitée du vélo, qui est enfin reconnu comme un mode de déplacement à part entière, performant, peu coûteux, bon pour le cadre de vie et pour la santé. (...) nous rejoignons tout à fait la proposition d'avis de la Ville de Rezé qui demande que la Loire devienne un support de transport en commun mieux exploité, mais aussi un support de fret marchandises.

Donc, plutôt en phase avec les objectifs, mais nous posons la question des moyens.

Les moyens financiers d'abord.

Le PDU annonce un budget global de 2,9 milliards à la charge de la métropole. (...) On peut calculer que **seulement 11 à 12 % du budget sera affecté au vélo et 5 à 6% à la marche. C'est trop peu.** Quand le trafic vélo aura quintuplé, une bonne partie des aménagements cyclables actuels seront saturés, deviendront malcommodes ou dangereux. (...)

Les transports en commun et la voiture continuent de se tailler la part du lion dans les budgets.

Bien évidemment, il faut des budgets pour les transports en commun, mais nous posons la question de leur rapport coût-bénéfice, et remettons en cause certains choix expéditifs.

Mais il n'y a pas que les budgets. Il y a aussi beaucoup d'éléments qui restent à améliorer pour **faciliter, parfois par des petites choses du quotidien, toutes les alternatives à la voiture (...).**

Tout cela, ce sont des moyens humains, en nombre d'agents, en définition et organisation de leurs missions, en portage politique. Le coût de ces moyens humains est presque négligeable par rapports aux investissements matériels et à leur exploitation.

Nous posons également, une nouvelle fois, **la question de la hausse de la population,** qui engendrera 260 000 déplacements quotidiens de plus en 2030, ce qui est considérable. Ainsi, même si la part modale de la voiture baisse comme prévu, ce qui serait un très beau résultat, **le nombre de déplacements en voiture ne baissera pas d'un facteur aussi important.** Dans certains secteurs à forte hausse démographique, le trafic automobile augmentera même, comme par exemple sur la route de Pornic, du fait des nouveaux habitants de la ZAC Pirmil-les Iles, comme le montre très explicitement le dossier de création de ZAC.

Ceci nous amène à quelques mots spécifiquement sur Rezé, pour finir :

Sur la route Pornic, il n'y aura donc pas de baisse de trafic. Nous aimerions y croire, mais passer à une seule voie pour plus de 40 000 véhicules/jour demain, cela va être très difficile. Car il est illusoire de penser absorber une part significative de ces 40 000 véhicules/j par un tram et un P+R sur le rond-point de la Loire.

Au sujet du **franchissement de la Loire,** nous allons dans le sens de l'avis de la Ville, et **réitérons notre proposition d'un bac dédié aux transports en commun et modes actifs** entre les Sablières et Chantenay.

Au sujet de l'est de Ragon, **nous sommes satisfaits que la Ville de Rezé se prononce explicitement contre l'idée d'un boulevard en prolongement du Bd Mendés France.** Nous aborderons l'avenir de cette réserve foncière lors des débats sur le PLUm.

Enfin, au sujet de la desserte de la zone aéroportuaire, incluant les entreprises, nous avons toujours affirmé la nécessité d'un renforcement des accès en transports en commun, et nous pourrions ajouter, en vélo (...)

Les solutions tram ou train ont chacune leurs atouts et leurs faiblesses. (...) Etudier finement tout cela avant toute annonce nous semble être de la sagesse.

En conclusion :

- sur le PDU lui-même, **nous ne pouvons pas voter contre ces objectifs ambitieux, mais nous ne pouvons pas voter pour un plan qui, comme ce fut le cas pour le PDU précédent, se donne des moyens trop déséquilibrés, modes actifs versus modes motorisés, pour atteindre ces beaux objectifs. Nous nous abstenons donc.**

- sur les préconisations de la Ville qui accompagnent son avis, nous les rejoignons à 95%. S'ils faisaient l'objet d'un vote séparé, nous pourrions voter pour.

Conseil Municipal du 28 juin 2018
Intervention sur le point n°26 – Convention ville-Pick Up – Projet Transfert

Un beau projet, mais avec **2,7 millions d'euros sur 5 ans, sur un terrain de jeu vierge et exclusif de 3 ha au sein de 15 ha** en cœur de métropole, et avec des infrastructures temporaires...
Avec des moyens et un contexte pareils, on comprend qu'on puisse faire quelque chose de bien.

On découvre **un projet déjà ficelé, avec un prestataire déjà choisi.** Un projet descendu d'en haut avec certes quelques artistes du coin, mais sans participation des habitants

Nous n'avons aucune information sur **l'impact sonore des activités.** On peut se poser des questions pour les riverains de la Basse Ile et les familles Roms encore plus proches.

Nous posons également la question de **l'objectif de ce projet culturel.**

Loin de nous l'idée de juger la qualité des interventions de l'association retenue.

Nous reprenons simplement la présentation du projet qui nous est proposé : on retrouve l'esprit et **les éléments de langage** de Nantes Métropole, les mots choisis sont **une avalanche de valeurs positives** : valeurs - ouverture - partage – projet - envergure – nouvelle dynamique – lieu de vie – rencontre – éducation populaire – solidarité – diversité – ville nature – trame verte – innovation – collaboratif – citoyen.

C'est tellement « trop » sur une seule page que cela interroge... **on ne peut s'empêcher de penser à la bataille médiatique que se livrent les grandes métropoles.**

« ...De Paris à Londres, de Sydney à Montréal, toutes les métropoles se veulent dynamiques, inclusives, innovantes, durables, créatives, connectées... Ainsi espèrent-elles attirer des « talents », ces jeunes diplômés à fort pouvoir d'achat qui font le bonheur des entreprises et des promoteurs immobiliers.... » (c'est dans le monde diplomatique novembre 2017). Suit l'analyse du journal, nous y retrouvons beaucoup de ce qui nous est ici sincèrement présenté mais qui perd de son charme lorsqu'on découvre que ces stratégies ne sont pas originales ; elles font partie des recettes de la cuisine libérale pour attirer.

Attirer -> Attractivité , nous y voilà, le mot qui fait sortir RàGT de ses gonds.

Derrière ce projet nous voyons le projet immobilier et sa mise en orbite.

Faire briller Nantes Métropole de tous ses feux **en direction d'une clientèle ciblée à fort potentiel économique et Talentueuse** (c'est même une théorie livrée clés en main « Technologie Talent Tolérance »).

Dit comme cela c'est beau mais les résultats le sont moins. L'immobilier flambe et à la clé, se dessine à Nantes comme ailleurs, l'exclusion des catégories socio-professionnelles d'employés et d'ouvriers.

Transfert sera une réussite mais la culture est ici un bel outil de promotion immobilière à 120 000 € seulement pour la ville de Rezé et 2,7 millions € pour Nantes Métropole.

Pour terminer, **nous préférons largement la politique culturelle que vous soutenez sur le quartier du Château.**

Alors RdV à 6h18 ! l'heure à laquelle on croise tous les jours les employé·e·s de ménage à la croisée des trams du Commerce.

Rezé à Gauche Toute s'abstient.

L'action sociale - L'économie

Conseil Municipal du 26 juin 2015

Délibération : Fonds de Solidarité pour le Logement – Poursuite de l'adhésion de la Ville

Il nous semble tout à fait important et légitime que la Ville contribue volontairement au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Cependant, il nous semble que **l'action municipale dans ce domaine pourrait aller plus loin**. En particulier, concernant les difficultés de certains ménages à payer leurs factures d'énergie. Ils sont aujourd'hui environ 120 aidés via le FSL, ce qui n'est qu'une part minime des ménages rencontrant des difficultés.

En effet, des chiffres publiés en début d'année conjointement par l'INSEE et la DREAL des Pays de la Loire nous donnent pour la première fois une estimation officielle des ménages en situation de vulnérabilité énergétique à Rezé : ils étaient, en 2008, 740 -soit environ 1 600 personnes- pour la vulnérabilité résidentielle, et 570 -soit environ 1250 personnes- pour la vulnérabilité "carburant".

Compte tenu d'une part du relativement faible chevauchement entre les deux types de vulnérabilité, d'autre part de l'évolution de la précarité en général, et enfin de la démographie de Rezé, **on peut donc estimer qu'aujourd'hui environ 3 000 personnes sont en situation de précarité énergétique à Rezé**.

Cette situation ne nous semble pas tolérable, et ne risque pas de s'améliorer par elle-même, au vu de la progression des inégalités et de la hausse inéluctable des prix de l'énergie.

En revanche, la hausse des coûts de l'énergie (= prix x quantités consommées), n'est pas inéluctable, elle. Réduire les consommations est presque toujours possible, et souvent dans des proportions importantes.

Par ailleurs, le FSL est essentiellement curatif, et pas préventif.

Il existe pourtant des solutions, adaptées à la diversité des situations de précarité énergétique, pour traiter ce problème à la source : information et conseils -via les travailleurs et organismes sociaux ou non- sur les modes d'usages des logements et/ou des déplacements, petites solutions techniques simples et parfois très efficaces, aides pour les travaux de performance énergétiques dans certains logements, aides pour les transports etc...

Encore faut-il que les personnes concernées soient repérées, puis accompagnées pour mettre en œuvre ces solutions.

Nous réitérons notre proposition, faite au CM de septembre dernier qu'une part significative des 600 000 euros perçus au titre de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) soient affectée à la lutte contre la précarité énergétique, notamment via la mise en place d'un SLIME (*cf nouvelle intervention au CM de septembre 2015*) à Rezé.

Conseil municipal de Rezé du 24 juin 2016
Réponse de la ville aux préconisations de la conférence Migrants.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que nous apprécions de manière positive le changement d'attitude pour appréhender cette question. Au lieu du « qu'ils s'en aillent » précédent, vous nous proposez une intervention à plusieurs niveaux, qui prend acte de la présence continue sur la commune des migrants européens Roms.

Avec la conférence citoyenne, vous convenez que notre intervention doit se faire sur la durée, et dans ce sens, qu'il faut prendre les moyens d'une organisation spécifique.

C'est ce que nous comprenons à travers le thème n°1 et la création d'un groupe de suivi.

La mise en œuvre de ce type d'organisation, et son articulation avec l'initiative de création d'un « collectif d'acteurs associatifs et d'habitants » que vous envisagez pour le thème n°2, nécessitera une vérification régulière de son opportunité et de son bon fonctionnement. Nous souhaitons que cela soit abordé régulièrement en commission municipale, ou lors de points d'étape spécifiques.

Nous partageons votre appréciation du thème n°3, où l'« Amélioration des conditions de vie » serait le point le plus ambitieux à mettre en place. Là encore, il faudra trouver une méthode de vérification régulière des objectifs et de leur mise en place. (...) L'implantation de ces terrains risquent de rencontrer des difficultés avec le voisinage direct. Les membres de la conférence citoyenne, (...) pourraient être utilement sollicités pour participer aux démarches de médiation qui seront nécessaires. Il faudra pouvoir donner des garanties de non reproduction de bidonvilles, et ne pas forcément compter sur les caravanes existantes pour créer ce nouvel hébergement. (...)

L'élaboration d'une charte doit permettre la mise en œuvre d'une réelle possibilité d'intégration. Sa rédaction devra faire l'objet d'une élaboration sur le mode positif. (...) réelle expression de la politique de la ville dans ce domaine, (elle) devra faire l'objet d'une vérification critique au sein du conseil municipal. (...). Nantes Métropole ne doit pas manquer ce rendez-vous, et nous espérons que les conseillers rezéens notamment se montreront convainquants dans ce domaine.

« Le dialogue et la reconnaissance mutuelle » doivent articuler des initiatives institutionnelles et personnelles. Si la reconnaissance municipale a son importance notamment symbolique, le soutien et la sollicitation d'initiatives à l'échelon du quartier, des écoles, de la vie associative, doivent permettre un contact direct entre les personnes. Les Amicales Laïques, les Centres Socio-Culturels, les associations de parents d'élèves, les associations culturelles et sportives, doivent être sensibilisés à cette dimension de leur intervention sociale... Un bon moyen d'évaluation de la réussite de ce dialogue et de cette reconnaissance s'opèrera lorsque nous entendrons les nouveaux voisins communiquer en s'appelant par leurs noms et prénoms. (...)

La pratique et l'apprentissage du français seront bien sûr, un élément fort de cette possibilité de rencontre. Néanmoins, il est nécessaire d'envisager une mise en réseau des capacités d'interprétariat existant sur la commune. Le dialogue est une démarche de rencontre « à travers la langue », et doit pouvoir s'opérer aussi dans la reconnaissance de la langue de nos interlocuteurs.

En conclusion, les élus Rezé à Gauche Toute rejoignent le contenu du résumé délibératif, en comptant sur la dynamique enclenchée :

- pour que soient précisés rapidement les moyens concrets de soutien au bénévolat.
- pour que soient évaluées au plus près des situations, si le laps de temps de 2 ans est suffisant, pour que les familles rejoignent le droit commun.
- pour que soit défini le service (municipal, métropole, Conseil Départemental...) qui réalisera le diagnostic social.
- pour que des dispositions intermédiaires de salubrité des terrains existants soient effectivement réalisées au plus vite, en y ajoutant le nécessaire retraitement de l'accès et du sol du terrain des Sablières actuellement très dégradés.

Nous voterons pour ce résumé délibératif.

Conseil Municipal du 16 décembre 2016

Voeu concernant le nouveau traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada (CETA)

M. le Maire propose que le voeu soit présenté par Rezé à Gauche Toute puisqu'il émane d'elle :

Le conseil municipal du 23 mai 2014 a approuvé un vœu déclarant notre commune hors zone TAFTA (*déjà proposé à l'époque par Rezé à Gauche Toute*). Nous persistons à exprimer notre refus concernant le nouveau traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada, le CETA, mis au vote au parlement européen début 2017.

A travers ce nouvel accord commercial, les élus locaux sont inquiets pour les mêmes raisons que pour TAFTA, à savoir la marchandisation du monde qui menace :

- nos services publics par une déréglementation sociale en donnant toute liberté aux grandes entreprises. Pour rappel, l'injonction du Conseil de l'Union Européenne de « faciliter au niveau des entreprises et des branches les dérogations aux dispositions juridiques, notamment en ce qui concerne la réglementation sociale.
- nos activités associatives, sociales, culturelles, préservées du marché
- nos politiques de marchés publics, souvent conçues pour soutenir les PME et l'économie locale (économie qui génère des effets importants pour l'emploi, pour la réduction de l'impact environnemental de l'activité économique, la qualité du service fourni). C'est aussi bloquer toute possibilité d'évolution législative qui permettrait aux collectivités territoriales de mener des politiques d'achat local.
- Notre capacité à interdire des pratiques telles que la fracturation hydraulique (utilisée dans l'extraction de gaz de schistes) ou encore l'utilisation de fertilisants, de désherbants et de pesticides nocifs.

Le risque d'une municipalité de se voir poursuivie par une multinationale reste élevée, avec dans le cas de la justice privée, la nécessité d'avancer les frais de procès prévus à la discrétion du tribunal par l'organisme International de règlement des différends. C'est la fin du pouvoir de décision.

Nous réaffirmons, par ce vœu, notre opposition à ce type de traité commercial toxique, car les villes et collectivités seront poussées à basculer une plus grande part de leurs services publics dans le domaine marchand.

Nous attendons du Parlement européen un rejet de ce traité. Par là-même, nous engageons nos députés à voter contre ce traité.

Conseil Municipal du 30 juin 2017
Question au maire, de Rezé à Gauche Toute
"Quelles solutions pour les jeunes migrants isolés en danger à Rezé ?"

Nous souhaitons aujourd'hui alerter le Conseil Municipal sur la situation de jeunes migrants isolés étrangers, mineurs ou non, et plus particulièrement à Rezé.

Nous relayons ici ce qui a été exprimé au mois d'avril par le Collectif de soutien aux Mineurs Isolés Etrangers et qui s'adressait à la Ville de Nantes ainsi qu'à Nantes Métropole. Cette alerte est plus que d'actualité et concerne tout autant notre commune.

Voici leur appel, tronqué sur certains passages pour ne pas être trop long :

« 230 mineurs isolés étrangers, sont laissés à la rue, abandonnés par les institutions. Après un parcours jalonné de souffrances et de maltraitances, ils doivent aujourd'hui affronter la violence de la rue et l'isolement, dans l'indifférence des institutions françaises. Et particulièrement à Nantes

(...) Interdits d'école, interdits des dispositifs d'urgence sociale pour s'alimenter, interdits de transports publics, quasiment interdits d'hébergement d'urgence, ces jeunes sont abandonnés par l'Etat et les collectivités. (...)

Depuis deux ans, le Collectif de soutien aux MIE (mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s) à Nantes, accompagne ces mineur.e.s dans leurs démarches, mais ne peuvent pas pallier un tel abandon des institutions.

(...) Les citoyens et associations de Nantes et de Loire-Atlantique, révoltés par cette situation intolérable, interpellent les pouvoirs publics (...) et sont prêts à rencontrer élus et techniciens pour mettre en place avec eux des solutions concrètes. (...)

Rezé à Gauche Toute se fait aujourd'hui le relais de cette demande de rencontre, de toute urgence, pour évaluer la situation sur Rezé, d'autant que les arrivées de Jeunes Mineurs Isolés Etrangers se poursuivent sur l'agglomération au rythme d'au moins 40 par mois.

Actuellement des citoyennes et des citoyens rezéen-ne-s, voisins des Hôtels « Campanile » et « 1ere Classe » situés sur la Zone commerciale Atout Sud s'organisent pour nourrir la douzaine de jeunes qui y sont hébergés, pour certains depuis un an, sans perspectives à ce jour.

D'autres Rezéennes et Rezéens se sont engagés dans le réseau « Hébergeurs solidaires » et s'organisent pour recevoir à leur domicile des Jeunes Migrants Etrangers.

Un Dialab a été sollicité pour traiter de cette question, mais déjà les limites de la bonne volonté des habitants et des militants sont largement dépassées.

Il y a urgence ! Nous reformulons cette demande de rencontre des collectifs sus-cités avec les élu-e-s locaux pour que soient envisagées, ou développées s'il en existe déjà, le plus rapidement possible des solutions concrètes :

Pour l'hébergement à Rezé, l'ex-maison de retraite « La Tanière » pourrait-elle par exemple être utilisée pour cet accueil d'urgence ? Ou peut-être d'autres solutions qu'il nous faut évaluer et/ou élaborer ensemble.

Plus généralement, pour l'aide à tous les jeunes migrants isolés, y compris ceux ayant un lit à l'hôtel, mais manquant de tout le reste :

- que pourrait mettre en place la Ville de Rezé en termes d'aides sociales – financières, juridiques, psychologiques-, de locaux, de moyens techniques, de facilités tarifaires, ou de subventions aux associations de soutien pour améliorer les conditions de vie de ces jeunes ?

- les élu-e-s rezéen-ne-s sont ils prêts à peser de leur poids politique pour inciter les autres acteurs institutionnels à rechercher des solutions et engager les moyens nécessaires dans leurs domaines de compétence ? Par exemple, Nantes Métropole pour les transports, le rectorat pour la scolarisation, et le Département pour la reconnaissance et la prise en charge des mineurs isolés.

Conseil Municipal du 30 mars 2018

Délibération : Constitution d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico sociale (GCSMS) pour un accompagnement renforcé du parcours des personnes âgées

Les personnes âgées sont plus nombreuses sur Rezé. Les besoins des personnes plus dépendantes avec l'âge, les accidents de la vie, l'isolement augmentent également...

Nous écoutons les différents acteurs. De tous les cotés apparaît un profond respect des personnes accompagnées.

Il est question de « Placer la personne au centre des préoccupations du personnel professionnel. » Afin d'assurer une qualité constante et pérenne des soins aux usagers, la qualité de vie au travail, la santé et le bien être des soignants (NDLR et des aides à domicile) sont fondamentaux. Ce sont les phrases d'une adjointe de la ville voisine.

Bien être, formation, qualité de vie au travail,... qu'en est il ?

Coté aide à domicile dans les associations, les conditions de vie, par exemple des mandataires, sont les plus difficiles (pas de frais de déplacement, pas de soutien logistique dans les heures de WE ou le soir, ils ou elles ont plusieurs employeurs, jusqu'à 7, et quand on fait ce travail, même quand on est malade, on ne peut pas laisser tomber la petite dame qui compte sur vous pour une douche, pour se lever...)

Coté personnel municipal : le personnel municipal entend que la volonté de la ville est de sauver le service public par un dispositif regroupant EPHAD et associations ; il sont sans doute en droit de se demander quel est l'avenir du service dans lequel ils ou elles travaillent.

Dans la phase 1 de préfiguration : on observe et on avance cote à cote ;

Ensuite dans 3 ans, viendra la phase 2 : une phase de configuration qui verrait intervenir sous la même autorité : peut être un peu plus de contractuels, un peu moins de personnel sous statut public, et vraiment plus de personnel sous statuts privés mais sous quels statuts ? Avec quelles conventions collectives ?

Un jour, sans qu'on l'ait vu venir, on ferme le service public déjà bien affaibli, c'est la phase 3 : la phase de transfiguration... C'est lorsqu'on passe du « partage de valeurs morales » au partage de valeurs marchandes. Et lorsqu'on voit arriver les partenariats avec du privé.

Ce dispositif innovant initié par la ville est justement censé résister à l'avancée des entreprises privées sur ce secteur; mais quelles sont les institutions privées auxquelles on ne veut pas « fermer la porte » ?

Pourtant, on ne peut pas reprocher à la ville de chercher des solutions. Le dernier municipal avait peut être donné l'impression de tarder sur l'ouverture de ce chantier important .

Vous avez fait tout un travail de réflexion en amont ; nous n'avons pas eu ces moyens-là et vous n'avez pas pu nous faire parvenir les résultats des études et audits menés.

S'en suit un débat qui se finit ainsi :

Le Maire : "J'ai bien compris que vous ne vouliez pas construire ce projet avec les associations dans le cadre d'un GCSMS, Assumez le. Vous n'allez pas voter le projet ."

Rezé à Gauche Toute : "Cessez de pervertir nos propos. Ce qu'on dit, c'est qu'on se préoccupe du sort des salariés et des personnes âgées. Est-ce qu'on va rendre le même service en passant par l'ADEF qu'en passant par un service public ?"

Le Maire : " On n'a jamais dit qu'on passait par l'ADEF. On va maintenant voter cette délibération."

Rezé à Gauche Toute s'abstient, tous les autres votent pour.

Conseil municipal du 28 juin 2018

Délibération : Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité

Notre participation prochaine à la commission concernée nous permettra de relayer pour notre part les difficultés et les besoins des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Aujourd'hui, **nous souhaitons vous alerter sur la question des logements accessibles sur le périmètre de notre commune**, voire même au-delà, les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie étant amenées à se rendre au domicile de leurs proches

Le recensement de ces logements ne fait-il pas partie des prérogatives de la Commission Communale des Associations de Personnes Handicapées (CCAPH) alors qu'**il serait essentiel d'avoir un état des lieux de leur nombre, de leur localisation, de leurs conditions d'accès**, pour les logements déjà construits et pour ceux en projet ? Si le PLH nous donne quelques indications, elles nous paraissent pourtant bien insuffisantes, tout comme il ne permet pas aux membres de la CCAPH de jouer tout leur rôle au plus près des réalités qu'ils connaissent.

(...) **la loi ELAN** prévoit d'abaisser de 100% à 10% la part des logements accessibles dans les immeubles neufs. L'article 18 de cette loi **ruine tous les efforts d'accessibilité universelle initiée par la loi de 1975**, d'autant que l'offre de logements accessibles est déjà très limitée et insuffisante. Fort **heureusement**, le projet de **PLH prévoit bien** de "Veiller à l'**accessibilité universelle de 100 % de l'offre de logements neufs** et des projets structurants à l'échelle des quartiers", et **nous veillerons à ce que cet objectif soit bien évalué et respecté**.

Pour Rezé à Gauche Toute, l'accessibilité c'est aussi **l'accès aux aides** notamment en termes d'aménagement des logements. Si la loi du 11 février 2005 prévoit que le reste à charge final ne doit pas excéder 10% des ressources personnelles nettes d'impôts, le décret d'application n'est jamais sorti. Ce qui a pour effet **pour les personnes concernées, soit de devoir faire face à des restes à charge importants, soit de les contraindre à renoncer aux travaux**. Le projet de loi "Berta" qui souhaite améliorer la compensation financière retarderait pourtant encore l'application de la loi de 2005 et en limiterait l'expérimentation à 5 départements et dans le cadre de fonds de compensation qui ne seraient nullement augmentés. Alors qu'il faudrait mettre en œuvre un véritable plan Marshall de la compensation comme le réclame nombre d'associations.

Enfin, pour RàGT, **l'accessibilité, c'est aussi l'accès à la santé**. On peut malheureusement constater que la mise en œuvre des politiques sociales et de santé menées depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs continuent à produire leurs effets délétères. Par exemple, des personnes souffrant de lourdes pathologies dont notamment les situations de handicap ou de perte d'autonomie :

- n'ont plus accès aux **consultations spécialisées** dont elles ont pourtant besoin dans les secteurs public et privé,
- n'obtiennent plus de **transports ambulanciers** alors que leur état de santé le nécessite,
- etc.

Ne serait-il pas important que **notre conseil municipal interpelle les pouvoirs publics et les instances régionales (Agence Régionale de Santé - ARS)** et locales sur ces problématiques afin de permettre aux Rezéen-ne-s d'accéder aux soins et ainsi de préserver leur santé et leur bien être ?

Il est plus que temps d'inverser les tendances libérales qui trouvent leur paroxysme avec les orientations politiques actuelles du Président de la République et du Gouvernement, tant les effets touchent gravement les conditions de vie des plus fragiles dont les personnes en situation de handicap ou de dépendance.

« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion »

Victor Hugo ; Proses philosophiques, L'âme (1860-1865)

Conseil Municipal du 20 décembre 2018
Délibération : plan d'action migrants

Ce Plan d'action, nous l'avons appelé de nos vœux* : entre le CM de juin 2017 et jusqu'au CM de décembre 2018, cela représente **18 mois d'interpellation**.

Un temps politique qui nous paraît trop long, alors qu'il y avait déjà urgence et que nous connaissions pourtant l'engagement favorable de certains élus de la majorité et du groupe de M. Seillier.

Ce Plan d'Action apparaît pourtant comme **un début prometteur que nous n'allons pas boudier**.

Et **pour le faire progresser** dans le sens de notre adhésion, voici **2 questions** que nous vous posons :

La première concerne l'accès au droit commun : des droits existent mais l'application du droit se perd dans des imbroglios administratifs. Au bout du compte, le bénéficiaire abandonne ses droits.

Qu'est-ce qu'un droit commun ? c'est un droit reconnu quand vous entrez dans une case administrative : jeune sans ressource, parent seul...

Prenons l'accès au transport pour un jeune sans ressource et qui doit aller à l'école tous les jours (la carte de bus de la SEMITAN). Un dédale administratif vous emmène de l'hôtel des impôts au guichet de la SEMITAN. Une balade où la personne tourne souvent en rond pour aller nulle part sauf au découragement et à l'abandon de son droit. Ce mécanisme conduit en fin de compte à trouver des solutions d'urgence comme donner des tickets de bus sur le budget des citoyens ou sur le budget du CCAS.

C'est une logique de charité se substitue ainsi à une logique de droits communs reconnus mais inaccessibles.

Lors de la commission du 12 décembre, nous avons pris un exemple parmi tous les droits communs. Nous y avons rencontré un écho favorable puisqu'une démarche est enfin prévue par les élus communautaires siégeant à La SEMITAN.

Mais songez à tous les droits communs inaccessibles (restauration scolaire – accès, un compte bancaire ...) Avez vous envisagé de les lister ? Que pensez-vous par exemple de la mise en place d'un guichet unique ? (à l'instar ce qui s'est fait pour le CLIC).

Je pourrai prendre l'exemple la photo d'**un classeur d'une cinquantaine de pages recto verso d'un jeune migrant avec tous les formulaires nécessaires.**

La seconde question concerne la marge de manoeuvre de la ville entre légalité et légitimité.

"Faire face à la pauvreté", "Rester debout" : voici ce qui anime légitimement les citoyens concernés et les associations qui les aident à défendre leur droit à "survivre".

Pour défendre ce droit légitime, les moyens utilisés doivent être légaux ; c'est là que, pour tous, le flou s'installe, y compris pour la Ville.

Alors que l'Education Nationale ne scolarise pas les jeunes non reconnus mineurs, nous apprécions vos interventions sur l'accès à l'école publique auprès des deux Inspecteurs de l'Education Nationale. Nous vous remercions d'ailleurs de nous tenir informés de la suite donnée à ces échanges.

Par contre, nous lisons dans cette délibération que **l'aide alimentaire ponctuelle du CCAS à des jeunes migrants serait subordonnée à la présentation d'un récépissé**. Dans ce cas, la Ville priorise-t-elle son **devoir légitime** à porter secours, **ou bien le respect de la procédure légale ?**

D'autres avancées sont-elles possibles ? Merci de nous éclairer sur vos intentions politiques.

** Rezé à Gauche Toute avait notamment posé une question initiale en juin 2017, puis conditionné son approbation à un vœu municipal de septembre 2018 à ce que l'engagement de la Ville dans un plan d'action concret y soit explicitement mentionné.*

L'écologie

Conseil Municipal du 25 juin 2014

Mise à jour des tarifs des animations et de la cafétéria de la Maison du Développement Durable

Quelques remarques et propositions qui vont dans le sens de renforcer l'échange et le lien social.

L'esprit qui nous anime tous, à savoir le « bien vivre ensemble » nous amène à penser qu'il serait utile de réfléchir à développer le décroisement entre la médiathèque et la Maison du DD, aux heures d'ouverture où la fréquentation de la médiathèque par les jeunes en particulier, mais aussi les adultes, est importante, cela permettrait de favoriser par ce va-et-vient, l'appropriation de la Maison du DD et l'utilisation de ce coin cafétéria, afin de développer la convivialité.

2 remarques :

1. Côté médiathèque, un distributeur de boissons et sucreries est installé à l'entrée, qui n'offre que des produits dont la distribution et les effets sur la santé peuvent être questionnés, ce qui, à côté de la Maison du DD, paraît pour le moins paradoxal. La Maison du DD est avant tout un lieu qui développe une autre idée de la consommation, dite "consommation responsable".
2. Les tarifs affichés des produits proposés à la cafétéria sont élevés, ce qui ne peut que conforter l'idée que le bio est cher. La maison du DD est implantée sur un quartier où plus de 17% de la population survit avec les minima sociaux. Pourquoi ne favorisons-nous pas les produits de proximité, jus de pommes, miel, pain d'épices, par ex. Si nous voulons que cet espace soit investi par tous les habitants et par les jeunes des lycées Jean Perrin et Louis Jacques Goussier, faisons en particulier un effort dans le sens de l'accessibilité économique. Bien se nourrir et manger sain, savoureux et varié, est une condition de l'épanouissement humain. Chacun doit pouvoir y accéder. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Comment mener de front, actions environnementales, exigence sociale, solidarité et développement économique responsable, impliquer dans la durée l'ensemble des citoyens ?

Autant de questions sur lesquelles il est utile d'échanger pour en faire un fil conducteur de l'intervention des citoyens.

C'est dans ce sens que nous faisons ces suggestions afin qu'elles soient portées au débat ; nous nous verrions contraints de nous abstenir si elles n'étaient pas entendues.

Conseil Municipal du 13 novembre 2014
Déclaration libre des élu·e·s du groupe « Rezé à gauche toute ! »
au sujet de la mort de Rémi Fraisse

Monsieur Le Maire,
Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons nous associer à la peine qui frappe la famille et les proches du jeune Rémi Fraisse, 21 ans, décédé lors du rassemblement organisé pour préserver la forêt de Sivens et sa biodiversité, à l'appel des associations pour la sauvegarde du Testet.

Rémi avait des convictions : « *Un type bienveillant, pacifiste et un peu grande gueule* » selon son entourage. *"Rémi n'avait aucune implication dans des mouvements politiques organisés, sinon ses activités de botaniste dans l'association France Nature Environnement. Il participait à la protection de la nature dans la région toulousaine. Après un BTS en gestion et protection de l'environnement, il travaillait durement comme intérimaire et avait plein de projets : un voyage en Amérique du Sud, la reprise d'une école mais surtout l'achat d'un terrain. Il souhaitait monter une exploitation de plantes médicinales, se renseignait auprès de professionnels. Il avait trouvé sa voie"*.

A vingt ans, on n'a pas envie de mourir pour ses idées, quoi qu'en dise le Président du Conseil Général du Tarn, mais on n'a pas envie d'accepter l'inacceptable.

Il faudra que toute la lumière soit faite sur les causes de cette mort insupportable.

Nous voulons savoir la vérité sur la mort terrible et scandaleuse de ce jeune, et que ceux qui sont impliqués voient leurs responsabilités engagées.

Il est temps qu'un débat national, mais aussi local, ait lieu sur l'usage excessif d'armes, provocateur et inapproprié de la police et de la gendarmerie, utilisé en lieu et place du dialogue démocratique. Nous nous élevons contre les violences policières qui s'accroissent dans notre pays contre les mouvements sociaux.

Il y va de la crédibilité des institutions et de ses représentants vis à vis de la population.

Nous concluons par cette phrase de François Mitterrand prononcée à l'Assemblée Nationale le 8 mai 1968 : « *Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort* »

Merci de votre attention.

Conseil Municipal du 23 juin 2017
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2018

Des recettes publicitaires qui passent de 240 000 à 380 000 €... Vu comme cela, et en période de baisse des dotations de l'État, **il paraît difficile de résister à cette manne tombée du ciel.**

Redescendons sur terre : Si on regarde de plus près, l'historique des recettes de la TLPE fait apparaître des hausses mais aussi des baisses de recettes : croissance continue de 2009 à 2014 puis baisse de 40 000 € en 2015. Suit le rattrapage en 2016 dû à une mise à jour du recensement des emplacements, puis baisse à nouveau en 2017 (-22 000 €). Cette baisse pourrait se poursuivre dans les années à venir.

De fait, d'après certains analystes, la publicité papier sur l'espace public devrait diminuer.

En effet **l'objectif de la pub est de capter l'attention du public.** Les moyens se multiplient, la demande des annonceurs est de plus en plus importante, et au final l'attention du consommateur se dilue car elle est de plus en plus sollicitée. Les annonceurs recherchent donc de nouveaux moyens pour capter l'attention. Ce processus est bien connu et étudié sous le vocable d' "économie de l'attention".

Cela veut dire que **pour continuer à croître, la publicité de rue va s'orienter vers un affichage type publicité télévisuelle.** Ces objectifs nécessitent entre autres la mise en œuvre d'écrans digitaux. Cette orientation des publicitaires vers les écrans numériques devrait concerner également Rezé (il y en a par exemple un sur la route des Sorinières et à Pirmil)

La question est donc de savoir si nous allons orienter la ville vers cette captation de l'attention de nos concitoyens vers ces moyens toujours plus sophistiqués.

Dans notre association citoyenne nous ne souhaitons pas cette orientation.

D'abord parce qu'elle est **gourmande en énergie.**

Ensuite et surtout parce qu'elle capte une attention **vers la consommation en jouant sur la pulsion d'achat, l'envie.** Comment les enfants peuvent-ils se défendre contre ces publicités qui s'adressent à l'émotion ? Les publicitaires étudient la vulnérabilité des parents face à la demande des enfants et des jeunes. (mangez Mic-Mac, buvez Cocolaco, courez Nic-Nic, surfez Sam Sam...)

L'attention orientée vers le moins cher ou vers l'émotion renvoie aux oubliettes l'attention à la qualité environnementale du produit, les conditions de fabrication des produits et les conditions de vie des producteurs.

Notre groupe est là pour proposer **d'autres perspectives :**

Voilà deux pistes d'ici 2020:

- Une étape de transition : **les recettes publicitaires** sur les grands produits pourraient être **orientées vers des actions éducatives de résistance à la publicité ou d'ouverture.** Un appel d'offre en direction des éducateurs (CSC, asso active sur la consommation à Rezé, personnel enseignant en école primaire collège et lycée). Soutenir le bon, juste et propre pour l'alimentaire ; l'information sur la valeur ajoutée d'un produit ; le soutien des recettes publicitaires aux offres circuits-courts ; un soutien supplémentaire aux petits commerces et à l'artisanat sur Rezé et sa périphérie.

Mais cette étape de transition est schizophrène : on autorise la publicité et on la dénonce.

- Une 2ème piste : **un choix à moyen terme de diminution de l'affichage publicitaire voire la suppression avec une distinction entre petits commerçants, enseignes et grande distribution, grands panneaux...** Ceci est à étudier techniquement et juridiquement.

Sur la tarification, nous nous abstenons.

Nous allons fournir cette intervention et une annexe explicative aux élus métropolitains afin qu'ils portent cette question au conseil communautaire puisque Nantes Métropole a la compétence d'élaboration du règlement local de publicité.

Conseil Municipal du 30 mars 2018

Délibération : Aéroport de Nantes-Atlantique – Adhésion à l'association "Ville et aéroport" suite à l'abandon du projet d'aéroport de NDdL

1) Conséquences générales de l'abandon de NDL (Voix 1)

L'abandon du projet d'aéroport à NDdL est bien une évolution majeure de notre société, une étape importante dans la prise de conscience de la fragilité de ressources, des terres agricoles, de la biodiversité et de l'environnement.

Le bon sens l'a emporté et c'est un grand soulagement pour toutes celles et ceux qui ont démontré par leur détermination ce que peuvent faire ensemble riverain·e·s, associations, habitant·e·s de la Zad, citoyen·ne·s, élu·es, organisations syndicales et politiques.

Nous espérons que cela participera d'une prise de conscience des autorités sur la nécessité d'améliorer la sincérité du débat public, et l'écoute des citoyen·ne·s .

De nombreux/ses habitant·e·s ont en effet le sentiment justifié d'avoir été trompé·e·s pendant des années par une décision imposée d'en haut, le refus de prise en compte d'études contradictoires et alternatives, et la consultation biaisée de 2016.

Mais nous ne sommes pas dupes : le président Macron et son gouvernement ne sont pas devenus subitement écologistes et à l'écoute de ceux qui veulent changer de modèle. Ils ont renoncé à l'aéroport parce que c'était la solution la moins mauvaise pour eux, mais ils n'ont pas renoncé à son monde. D'autres Grands Projets Inutiles et Imposés sont toujours à l'agenda.

2. Devenir de la ZAD (Voix 2)

La lutte pour un monde meilleur que celui de l'aéroport de NDL reste donc d'actualité. Ce qui s'est mis en place sur le territoire de la Zad y participe.

Cette zone est devenue bien plus qu'un simple lieu de résistance. Bien sûr tout n'y est pas rose, il s'y passe des choses critiquables voire inacceptables, comme dans toute société humaine.

Mais ces faits sont, bien plus qu'ailleurs, abondamment instrumentalisés et relayés, et induisent des représentations caricaturales chez celles et ceux -nombreuses et nombreux qui ne connaissent pas la réalité de terrain.

Allez voir par vous même : il s'est mis en place là-bas des expérimentations sociétales alternatives qui nous semblent très intéressantes.

Expérimentations agricoles, avec des productions recourant peu aux intrants mais beaucoup à la main d'oeuvre, diversifiées mais adaptées aux terrains et aux saisons, et des transformations locales tendant vers la souveraineté alimentaire.

Expérimentations écologiques, avec le souci que l'homme non pas domine la nature, mais préserve l'équilibre des sols, les chemins creux parfois boueux, les ruisseaux qui divaguent, les mares encombrées d'arbres morts, les fourrés, qui, même si ça ne fait "pas propre" abritent la vraie biodiversité.

Expérimentation démocratique, avec des processus exigeants de conciliation de points de vue très divers, la place accordée aux communs, une redéfinition de l'intérêt général.

Expérimentation sociale, avec la possibilité pour tout un chacun·e de trouver l'autonomie et l'entraide, avec la place à la sobriété heureuse, et dans le respect de toutes les différences.

Pour que toutes ces expérimentations perdurent et essaient, il faut aller vers une légalisation, mais selon des modalités innovantes qui permettent aux nouvelles pratiques, et pas seulement agricoles, de perdurer et de s'épanouir.

Ce n'est pas le chemin que prennent les autorités, en annonçant un retour à la seule agriculture conventionnelle, et l'expulsion de tout occupant qui ne s'y conformerait pas.

L'Etat a annoncé explicitement le souhait de revendre les terrains, alors que le maintien d'une propriété publique globale pouvait ouvrir la perspective d'une gestion collective légale, comme explicité dans les 6 points pour l'avenir de la Zad élaborés en 2015, et que nous faisons nôtres.

Nous restons donc très vigilants à ce qui va se passer sur la Zad dans les jours et semaines à venir.

3) Conséquences du maintien de l'aéroport de Nantes Atlantique pour Rezé (Voix 3)

Pour en revenir à Rezé, notre commune reste ce qu'elle est depuis longtemps, une commune riveraine de l'aéroport. C'est d'ailleurs ce que signalait cette plaquette de la Ville datant de 2002 (montrer la plaquette), avec ce sous titre : "l'aéroport international de Nantes-Atlantique est à 10 minutes".

L'abandon de NDDL est une très bonne nouvelle également pour l'emploi en Sud-Loire.

Cela consolide les 8000 emplois existants autour de la plateforme actuelle.

Il faut maintenant enfin envisager une desserte en transports en commun qui bénéficierait au vaste tissu industriel et de recherche. Pour rappel, cette desserte est réclamée depuis des années par les salarié·e·s de la zone aéroportuaire.

Une autre de nos préoccupations, et la plus urgente, est celle de la baisse des nuisances sonores pour les habitants.

Vous nous proposez, pour cela, l'adhésion à l'association « ville et aéroport ».

Lorsque cette association préconise la non privatisation des aéroports (article III) et la taxation du kérosène (article IX), nous approuvons.

Mais, M. le maire, vous ne pensiez tout de même pas recueillir notre soutien à une association qui était favorable au projet NDDL et qui fait la promotion du développement du transport aérien quand nous faisons la promotion du train.

Ce sera donc sans nous pour l'adhésion à l'association.

Vous pourriez nous dire qu'il est dommage de se passer de son expertise. Nous répondrions qu'une expertise poussée, et appliquée au cas de l'aéroport NA, existe déjà chez les partisans comme chez les opposants au transfert, et peut être même plus chez ces derniers (ACIPA, Cédpa, atelier citoyen, ...).

Adhésion ou pas, nous voulons surtout vous dire que nous pouvons travailler ensemble sur la mise en place rapide d'un positionnement de la ville pour peser sur les décisions que va devoir prendre l'Etat quant à l'évolution de N.A.

A cet effet, nous mettons sur la table les propositions du Cédpa dont nous sommes membres :

- la révision du PEB et du PGS, est réclamée sans succès depuis des années par les opposants au projet NDDL. Il faut mettre fin à l'incohérence (pour ne pas dire au scandale) qui voit aujourd'hui, du fait d'un PGS obsolète, des maisons très impactées ne pas bénéficier des aides à l'insonorisation quand d'autres peu impactées en perçoivent. La révision du PEB doit, quant à elle, permettre de savoir où on pourra construire ou ne pas construire à l'avenir pour se préserver des impacts sonores les plus forts.

Mais pour cela, il faut définir rapidement quels seront demain d'une part les horaires de vols autorisés, et d'autre part les trajectoires.

- Sur le premier point des horaires, il faut des choix politiques courageux et réalistes.

Nous préconisons l'interdiction des vols de nuit de 23h à 6h. Ce serait un soulagement énorme pour les habitants riverains.

- sur le second point des trajectoires, évoquons l'atterrissage par le nord, pour lequel les changements possibles ont le plus de conséquences.

La trajectoire actuelle, décalée à 13°, permet de minimiser les nuisances pour Nantes et Rezé. Mais elle gêne la métropole qui rêve de construire des milliers de logements à l'extrémité ouest de l'île de Nantes. Et elle gêne aussi la DGAC, qui veut une trajectoire guidée dans l'axe par tous temps, c'est à dire ceinture et bretelles sur la sécurité sans s'embarrasser des questions d'impacts sonores.

La proposition du Cédpa est intermédiaire : elle améliore grandement la sécurité sans quasiment aggraver les nuisances actuelles. De plus elle est applicable rapidement (sous quelques mois) contrairement à celle de la DGAC. Nous pouvons vous fournir toutes les précisions à ce sujet.

Nous espérons la suite des discussions constructives, dans l'intérêt des habitant·e·s actuels et futurs de Rezé et de la métropole.

Merci de votre attention.

Conseil Municipal du 31 mai 2018
Délibération : Contrat de co-développement avec Nantes Métropole
Service public de l'eau

Nous approuvons ce contrat de co-développement .

Nous voterons pour ... notamment pour la mutualisation des ressources.

Nous sommes d'accord mais... notre question est celle de l'éloignement des habitant·es des lieux de décision. En effet comment concilier prise de décisions métropolitaines et information voire participation des citoyen·ne·s ? La communication est essentielle.

Nous pensons que **la qualité et le type d' information peuvent être largement améliorés** à l'échelon communal.

Prenons par exemple **l'eau**.

Le contrat avec Véolia qui concerne les Rezéens courait jusqu'en décembre 2018. Il **a été renouvelé en novembre 2017**.

Nous ne doutons ni de la transparence, ni de de la légalité de ce contrat. Mais **qui a entendu parler de ce renouvellement de contrat ? Un renouvellement pour ...96 mois quand même !**

Et pourtant y a t-il quelque chose de plus essentiel à la vie que l'eau?

En comparaison une opération comme **la distribution de poules** à 80 Rezéens a bénéficié d'une **couverture médiatique impressionnante**. Chacun sait maintenant qu'avec un tel dispositif on peut diminuer de manière drastique les tonnes de déchets organiques qui s'accumulent dans nos poubelles ; une poule c'est écologique mais c'est encore plus économique : jusqu'à 200 œufs par an peut-on lire dans l'interview d'un élu rapportée dans la presse locale. Et il ajoute : avec 2 poules 400 œufs par an.

(...) Bon, pas de polémiques stériles (...) N'hésitez pas à nous informer localement des décisions prises à Nantes Métropole. Surtout quand c'est vital. **Ne prenez pas des décisions en catimini même pour notre bien au contraire, informez-nous.**

De l'information naissent le débat et l'expertise citoyenne, par exemple sur l'intérêt ou non d'une régie municipale de l'eau. Un débat amorcé lors du précédent municipale : Rezé à Gauche Toute avait fait part de son intérêt pour une étude du retour en régie municipale. Mais là, le débat est reporté à...dans 8 ans..

Comment un·e habitant·e de Rezé peut avoir la bonne information pour penser l'intérêt ou non d'une régie publique de l'eau ? Encore, moi je bénéficie de la ligne directe du chef de cabinet du maire... donc en 1 mois j'aurai une réponse précise du lieu où trouver le contrat.

Mais un habitant·e de Rezé ? (...) il/elle aura l'information au bout de 6 mois.

Oui mais n'oubliez pas qu'il/elle est déjà occupé·e le soir avec son poulailler...

La communication est alors brouillée et le message envoyé pourrait alors être : chacun·e peut apporter sa pierre à l'écologie et à l'économie. Occupez-vous de vos poules et Nantes Métropole gère le bien commun comme par exemple l'eau en innovant dans la **mixité public-privé**.

Voilà c'est fini pour l'humour.

En fait, nous avons trouvé **sur les magazines et les sites de Nantes Métropole de nombreuses informations concernant l'eau. (...) Mais si on cherche dans les mêmes média (..) des informations sur le marché sur les contrats, les dates ...(...), là c'est plus difficile.**

Suite à cette intervention, le maire s'engage sur la présentation et une discussion sur la politique publique de l'eau à un prochain Conseil Municipal. Cela aura effectivement lieu en septembre 2019.

Conseil Municipal du 27 septembre 2019
Intervention point n° 34 – Projet de construction d’un EHPAD aux Mahaudières
Impact sur les continuités écologiques

Quel est le lien entre un EHPAD à construire aux Mahaudières et une résidence pour des jeunes sportifs à construire à la Trocardière ? La réponse se trouve dans la note de synthèse « Rezé ville-Nature » rédigée par Philippe Clergeau en 2016 suite à la cartographie des corridors écologiques réalisée en 2011.

Réponse : **Les deux bâtiments impactent tous deux le même corridor écologique.** Celui-ci peut être créé entre la Loire et la Jaguère, en passant par le parc des Mahaudières, le Château, le parc Paul Alain puis le square de la rue du bas Landreau.

A la différence du projet Trocardière, la ville n’a pas oublié cette fois de mentionner dans la délibération le respect de son engagement : il y est question, je cite, d’ « *une réalisation conduite en lien avec la mise en place de la trame verte et bleue (corridors écologiques transversaux)....* »

Après étude des éléments que vous nous avez donnés, nous émettons de très sérieux doutes sur la possibilité de concilier le bâtiment projeté et l’avenir d’un corridor.

En positionnant **un bâtiment sur la parcelle indiquée, on condamne le dernier passage possible.**

Une carte serait plus explicite. Pour la délibération sur la Trocardière, nous en avons produit une, vous n’avez pas jugé utile de la transmettre aux Conseillers municipaux, cette fois-ci nous n’avons pas refait le travail pour rien, mais nous sommes disposés à le faire si ce dossier était reporté.

L’option alternative de la rénovation des deux bâtiments existants a été évacuée, car trop coûteuse. Vous nous demandez de vous croire sur parole ; mais vu l’enjeu, nous ne pouvons pas voter uniquement sur parole.

Nous imaginons également la difficulté de mener les travaux dans des bâtiments actuellement occupés, mais dans ce cas il faudrait nous dire si vous avez recherché d’autres parcelles sur la ville, et si oui, pourquoi elles n’ont pas été retenues.

Un 2ème point de la délibération nous interroge quand il est écrit : « *... Cette emprise est depuis de nombreuses années non utilisée et ne présente aucun aménagement indispensable à l’exercice d’une mission de service public...* »

Ce point de la délibération n’est pas tout à fait exact car le conseil citoyen du Château a tenu sur cet emplacement un vide grenier les 2 dernières années avec un certain succès.

Il faut souligner que « **sortir** » du Château n’est pas si simple que cela pour des familles ou et des **habitants isolés**. Cela peut paraître surprenant car il suffit de prendre le tram, et l’arrêt d’après vous êtes sortis du Château. Pourtant quitter un lieu familial et découvrir les alentours n’est pas toujours évident.

Ces deux points, corridors écologiques et bien vivre des habitants, pourraient tous deux trouver la même réponse dans la reconstitution d’une coulée verte, en plein sol et continue, entre la Loire et la Jaguère.

Votre position relève d’une forme de schizophrénie, ou du moins de paradoxe : **d’un côté vous invoquez la trame verte et les corridors, et de l’autre, concrètement, vous avez, avec le PLUm il y a 2 ans, transformé une parcelle anciennement classée en zone naturelle en parcelle constructible. Et ce alors même qu’elle se situe en plein milieu d’un des deux seuls corridors potentiels de la commune que vos propres études avaient précédemment identifiés.**

Nous ne pouvons pas accepter ce projet en l’état.

S’en suivent plusieurs échanges entre l’adjoint et le maire, qui affirment que les corridors écologiques ont été pris en compte voire que la reconfiguration du parc permettra de les améliorer, et RàGT qui en doute, arguments à l’appui. Finalement, le maire s’engage à organiser d’ici 15j/3semaines une réunion technique sur le sujet.

RàGT prend note avec intérêt, mais considère que l’on met la charrue avant les bœufs, et vote contre.

Les services publics

Conseil Municipal du 26 septembre 2014
Question orale déposée par le groupe Rezé à Gauche Toute
au sujet de la fermeture du centre médico-sportif

Monsieur le Maire,

Les élus de Rezé à Gauche Toute souhaitent porter la question de la fermeture du centre médico-sportif de Rezé au conseil municipal, conformément à l'article L2121-19 du CGCT.

Le conseil municipal du 25 juin 2014 a voté une revalorisation des vacations médicales.
Les élus de RàGT sont étonnés d'apprendre par la presse du 12/09/2014 la fermeture du centre début octobre, avec comme arguments avancés :

- Le départ en retraite de quatre médecins sur six
- La sous-traitance de cette structure par les clubs

Or, le rapport d'activité de 2013 de la Direction Générale de la Solidarité fait apparaître une progression régulière de l'activité du centre depuis 2011 et des perspectives envisagées :

- Participer aux actions d'éducation à la santé dans les quartiers en collaboration avec les CSC et les associations
- Poursuivre la formation en direction des animateurs encadrant les enfants en périscolaire et sur le temps de la restauration.

Qu'en est-il de ces propositions ?

Comment avez-vous anticipé le départ en retraite de ces médecins et leur remplacement ?

Quel travail de sensibilisation a été fait en direction des clubs pour les inciter à une meilleure utilisation de cette structure ?

Que proposez-vous aux familles ayant plusieurs enfants, aux personnes aux revenus modestes qui ne peuvent pas payer une ou plusieurs consultations médicales à 23 euros non remboursées par la sécurité sociale ?

Que deviennent les missions de prévention et de formation dévolues aux centres médico-sportifs ?

Quelle utilisation des temps d'activité des personnels du centre ?

Le manque de médecins ne peut suffire à déclarer la fermeture du centre médico-sportif fin décembre !

Les élus de RAGT s'opposent à la disparition de ce service public et demandent un réel débat pour trouver des solutions à son maintien.

Conseil Municipal du 17 novembre 2017
Délibération : vente de parcelle chemin de l'Oseraie
Projet de Maison des Arts Modestes

Pour cette délibération, RàGT a testé une méthode atypique : adresser un mail à tous les conseillers municipaux 48h avant le Conseil municipal, pour qu'ils prennent connaissance en amont d'éléments qui n'étaient pas dans la délibération, et de notre position sur le dossier.

Phase 1 : Mail envoyé à tout-e-s les élu-e-s municipaux/ales le jeudi 16/11 à 8h06 :

Mesdames, Messieurs les élu-e-s municipaux/ales,

Il nous a paru opportun de nous adresser à vous avant le conseil municipal de demain, au sujet du point n°22 de l'ordre du jour "vente de la parcelle AC351 P – chemin de l'Oseraie".

Tout d'abord, nous vous donnons des informations que vous êtes censé-e-s tou-te-s connaître :

La vente de cette parcelle et de la maison a pour conséquence directe le relogement des activités artistiques en direction du public assurées par l'association Artillerie qui y était accueillie depuis 20 ans.

La Ville en a informé l'association il y a un an maintenant, puis lui a proposé en juin dernier un relogement temporaire, pour ne pas dire précaire, rue Emile Zola.

L'association, par défaut, et sous la pression de la perspective de se retrouver sans aucun local, a fini par accepter cette proposition sans grand enthousiasme puisqu'elle sait qu'elle risque fort de devoir à nouveau déménager dans 2, 3, ou 4 ans, pour laisser la place au projet métropolitain de voirie de raccordement sur la route de Pornic.

Mais, en parallèle, une dynamique locale, portée un collectif d'artistes et des citoyen-ne-s ému-e-s par la perspective de la disparition de ce lieu pratique, historique et poétique à Trentemoult, a fait naître un projet plus ambitieux pour améliorer et maintenir le lieu et y proposer des activités socio-culturelles élargies, à destination de tou-te-s.

Ce projet s'est appelé la « Maison de Arts Modestes » (MAM). Tout un programme.

Il a été évoqué auprès du maire tout début septembre, puis présenté dans ses premières lignes à l'adjoint à la culture et aux services le 7 septembre dernier, suscitant leur intérêt.

Pourtant, le 18 octobre, la présente délibération était présentée à la Commission « Territoires, cadre de vie et dialogue citoyen », signifiant, de fait, la fin du projet « Maison des Arts Modestes ». La seule information qui nous a été donnée lors de la commission était qu'Artillerie avait accepté la proposition de relogement. Rien sur le projet de Maison des Arts Modestes, qui nous a alors paru abandonné, raison pour laquelle nous ne l'avons pas évoqué à ce moment là.

En fait, mais nous ne l'avons su qu'ensuite, au moment de la commission, le projet MAM n'était pas du tout abandonné. Une rencontre du collectif avec le Maire était même prévue le 20 octobre, puis a été annulée par ce dernier.

Le projet reste d'actualité, en témoigne l'inauguration symbolique que le collectif a organisé samedi 11 novembre dernier, dans l'esprit d'un "premier laboratoire" du projet.

Monsieur le Maire a finalement reçu le collectif le 10 novembre, et lui a signifié d'une part que la vente de la maison était indiscutable, d'autre part qu'il n'était pas possible d'envisager un Établissement Recevant du Public en zone inondable, et enfin que la Ville trouvait l'idée intéressante, et pourrait engager d'ici à la fin de l'année une discussion avec d'autres artistes de Rezé pour déboucher à moyen terme sur un projet de maison des arts viable, à Trentemoult ou ailleurs.

Voici maintenant notre position sur ce dossier :

Nous souhaitons aujourd'hui défendre le projet de Maison des Arts Modestes localisé chemin de l'Oseraie.

Monsieur le maire nous accusera peut être, une fois de plus, de créer la polémique pour la polémique, mais là n'est pas notre motivation. Nous défendons ce projet car, tel qu'il est présenté dans le dossier descriptif transmis par le collectif MAM au Maire et quelques autres élu-e-s -dont nous- par mail le 5 novembre, il nous semble à la fois intéressant, cohérent et crédible. Intéressant, à plusieurs titres :

- il conçoit l'art comme outil de transformation sociale, et sa philosophie est l'ouverture à tou-te-s : ancrage territorial, public cible très large, mélange des pratiques (amateurs/professionnels), place fondamentale de l'expérimentation et des processus collaboratifs, lien avec les autres quartiers, les autres politiques publiques, les autres sphères de la vie... Il est conçu par des artistes qui ont sincèrement la volonté sortir de l'entre-soi parfois constaté dans le milieu artistique.
- il est issu d'une dynamique citoyenne locale, autonome et responsable, soucieuse et capable de concevoir un projet d'intérêt général qui, pour une fois, ne serait pas «supervisé» par la puissance publique.

- enfin, il répond à un manque de salles d'activités dans le quartier de Trentemoult : la maison des Isles gérée par le CSC Loire et Seil est saturée, et le local du CNSL est régulièrement sollicité pour prêter ses locaux pour des initiatives associatives.

Quoi qu'on en dise parfois, Trentemoult n'est pas un quartier privilégié sur tous les plans, et notamment pas sur les équipements publics. Les habitant-e-s et leurs enfants doivent toujours se déplacer un peu loin, pour aller à la salle ou au terrain de sport, à la poste, au collège et au lycée, à la médiathèque, au cinéma, au théâtre, à la salle de concert, à l'école de musique etc... Bref, un quartier ni plus ni moins privilégié qu'un autre quartier. Dire ou sous-entendre que Trentemoult est un quartier d'enfants gâtés, c'est faire de la discrimination.

Naturellement, et comme les autres quartiers, Trentemoult se repose sur ses forces, et une de ses forces est la richesse de sa vie artistique et culturelle.

C'est en quoi ce projet est cohérent : s'il est né à dans ce quartier et y est ancré à par l'intermédiaire de la maison de l'Oseraie, cela n'est pas un hasard. Vouloir le transposer sur un autre quartier lui ferait perdre son âme, et donc le principal de son intérêt, voire, tout simplement, sa faisabilité.

Le projet est également crédible dans son volet matériel : la réhabilitation de la maison nous semble présentée dans le dossier de manière complète et sérieuse. Elle est basée sur un chantier participatif des habitants, hormis pour les parties délicates comme l'électricité ou les portes coupe-feu. Cela permet une remise en état qualitative à un coût très maîtrisé, soit 16 500 €, quand les services municipaux avaient évalué la mise aux normes par des entreprises au double. Même si l'on intègre la perte de recette si la vente ne se fait pas, cela fait une salle d'activités culturelles à destination du public rezéen (et pas seulement trentemousin) pour environ 250 000 €, avec un coût de fonctionnement quasi nul, ce qui est relativement imbattable.

Quant au fait que la maison soit en zone inondable, certes, mais il apparaît qu'il vaut mieux placer en zone inondable un établissement recevant du public, qui peut être interdit d'accès en cas de menace d'inondation (prévisible au moins 48h à l'avance), plutôt qu'une habitation. Et le Plan de Prévention des Risques d'Inondation n'interdit pas la présence d'ERP en zone inondable, à conditions de prendre les dispositions adaptées.

La parcelle AC 351p se situe par ailleurs dans une zone classée au PLU comme zone naturelle NL, "à vocation de loisirs (...) ou d'activités d'intérêt collectif", et non comme zone d'habitation.

Si nous insistons sur ce dossier, c'est enfin qu'il nous apparaît comme un nouveau loupé démocratique.

Loupé vis à vis des habitants et des concepteurs et porteurs du projet qui, une nouvelle fois, sont mal entendu·e·s, et se retrouvent réduits au mieux au rôle d'apporteurs de bonnes idées mais incomplètes ou inconscientes des contraintes publiques, au pire au rôle de râleurs systématiques. Et ce, alors qu'ils ont été plus que corrects dans leurs démarches vis à vis de la municipalité. S'ils en viennent à devoir créer un certain rapport de force, par le biais d'une gentille pétition puis d'une douce inauguration publique, c'est que malheureusement les faits, passés et actuels, leur prouvent que c'est nécessaire pour être entendus des pouvoirs publics. C'est qu'ils se sentent exclus de la décision publique, et au final méprisés.

Loupé démocratique également vis à vis du fonctionnement interne de la municipalité puisque, comme nous l'avons dit, les informations qui nous ont été présentées en commission étaient tronquées, et que la demande de reprogrammation d'une commission sur ce dossier, formulée auprès des élu·e·s de quartier le 23 octobre, puis directement à Monsieur le Maire le 5 novembre, n'a pas été acceptée.

Loupé démocratique enfin lié au fait que, malgré tous ces éléments, les démarches et procédures de la vente ont été poursuivies et quasiment bouclées avant qu'intervienne la décision du Conseil Municipal qui les rend légalement applicables.

L'alternative qui se pose à tou·t·e·s les élu·e·s municipaux/ales sur ce dossier est :

- maintenir la possibilité d'un projet socio-culturel au service des Rezéen·ne·s intéressant, crédible, à coût raisonnable, porté par une dynamique citoyenne locale guidée par l'intérêt général, et rapidement réalisable ;
OU
- tuer dans l'oeuf ce projet au profit d'une solution peu satisfaisante, à savoir autoriser une maison d'habitation en zone naturelle et inondable, avec comme seul intérêt pour la collectivité une rentrée d'argent de 230 000 €, ce qui est, sommes toutes, bien limité. Et comme toute perspective une reprise en main du projet par la Ville, ce qui présente un fort risque de dénaturation, une faisabilité hypothétique, et un coût inconnu.

Il n'y a aujourd'hui aucun motif d'intérêt général qui justifie la précipitation de cette vente. Il est encore possible de corriger le loupé démocratique et de rattraper ce beau projet.

C'est pourquoi nous demandons un ajournement de cette délibération, le temps d'une étude attentive du projet MAM-chemin de l'Oseraie par la Ville, de son éventuel affinage en lien avec le collectif qui le porte, puis d'un réel débat démocratique basé l'ensemble des éléments d'appréciation aboutissant à la décision de vendre ou non cette parcelle.

Merci d'avoir lu ce long message, que nous ne relirons pas en Conseil Municipal.
Bien cordialement,

Les 3 élu-e-s et l'association RàGT

Phase 2 : Intervention de Rezé à Gauche Toute en Conseil Municipal

"Mesdames, Messieurs les élu·e·s municipaux/ales,

Mesdames, Messieurs les citoyen·ne·s qui assistent à ce Conseil Municipal,

Mesdames, Messieurs les agents des services de la Ville présents,

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Parce que cette délibération ne concerne pas une simple vente de parcelle, mais conditionne la poursuite ou non d'un projet socio-culturel dénommé "Maison des Arts Modestes", que le collectif éponyme a présenté à la Ville ;

Parce qu'elle est placée en 22ème position de l'ordre du jour ;

Parce que cette assemblée, par la force des choses, est une chambre d'enregistrement et d'affirmation de positions, et non un lieu pour débattre du fond de dossiers complexes en amont de décisions ;

Et pour vous éviter maintenant un long exposé de notre position sur ce dossier,

nous l'avons transmise par mail hier matin à l'ensemble des élu-e-s municipaux/ales, et par papier en début de Conseil Municipal au public et à la presse.

Nous espérons que vous l'avez lue, et que cela vous a éclairé, questionné, et convaincu.

Mesdames, Messieurs les élu-e-s municipaux/ales,

Nous écouterons vos remarques, et si besoin répondrons à vos éventuelles questions.

Puis, si malgré tous les éléments que nous avons exposés, notre demande de report du dossier n'est pas acceptée, nous voterons contre cette délibération, et vous inviterons à faire de même, ou du moins à vous abstenir.

Merci de votre attention."

Phase 3 : débat en Conseil Municipal ?

Non, il n'y a eu aucun débat...

Le Maire a lu une intervention préparée qui ne répondait à aucune de nos interpellations.

Aucun élu de la majorité ou de la droite-centre n'a demandé la parole.

Le dossier a été adopté avec 36 voix pour, et 3 contre (Rezé à Gauche Toute).

Conseil Municipal du 21 décembre 2017

Délibération : cession de diverses parcelles au profit de Happy Babels

Rezé manque fortement de places de crèches, et on pourrait donc se réjouir à la perspective d'ouverture de 47 nouvelles places.

Mais sur ce dossier précis, nous avons des questions, et pas toutes les réponses.

Parce qu'à notre position, il est toujours laborieux d'obtenir ou de trouver des réponses complètes, et parce que certaines réponses appellent de nouvelles questions.

Des questions sans réponse, cela s'appelle des doutes.

Doutes sur le fait de vendre presque 2 000 m² constructibles pour seulement 60 000 euros, même s'il s'agit d'un équipement d'intérêt collectif -mais privé-, et même si la nature du terrain nécessite des fondations renforcées.

Doutes aussi sur l'idée selon laquelle il serait plus économique pour la puissance publique dans son ensemble - collectivités, Etat, CAF- de faire ouvrir des places par le privé, plutôt que par des initiatives publiques, comme des crèches familiales par exemple.

Doutes également sur l'amplitude des horaires pour s'adapter aux besoins des entreprises, ce qui concourt à banaliser les grandes amplitudes horaires des salarié·e·s, dans les entreprises comme dans la crèche.

Doutes enfin liés au fait qu'en cas de rentabilité insuffisante, la société privée pourrait rogner sur le bien-être des enfants et/ou de ses employé·e·s.

Dans le doute abstiens-toi,

nous nous abstiendrons.

La Démocratie

Conseil Municipal du 16 novembre 2014
Délibération : Avis sur le projet de schéma de coopération et de mutualisation
de la métropole nantaise

Certes, la volonté de mutualisation dans un souci d'efficacité peut s'entendre. Néanmoins, elle interroge sur plusieurs notions incontournables de la vie politique.

Tout d'abord, les actions spécifiques réalisées par les municipalités en fonction de la composition de leur commune risquent de se perdre au profit d'**un lissage métropolitain des idées et des moyens.**

Comment s'exprimeront les choix politiques particuliers des équipes municipales en référence à leurs publics ?

Ensuite, qu'en sera-t-il des emplois qui risquent d'être impactés par cette recherche d'efficacité gestionnaire ? Seront-ils réaffectés dans le souci des compétences et des attentes des personnes concernées ou tout simplement supprimés ? Et que dire de la tentation d'aller vers des partenariats public – privé ou autres délégations de service public ?

D'autre part, **le choix de représentation des élus dans les instances dirigeantes de Nantes Métropole ne tient pas compte de la diversité politique obtenue aux dernières élections locales.** Les attentes d'une part non négligeable des électeurs ne sont donc pas représentées.

Dernier point : la mutualisation, quand elle concerne des services publics, se conçoit pour améliorer le service rendu au public. Des économies d'ordre budgétaire ne peuvent donc être réalisées au détriment des buts et missions des services à la population.

Conseil municipal du 30 septembre 2016

Délibération : formalisation d'un pacte de coopération ville, CAF, CSC, Fédérat° des Centres Sociaux

La structure de rédaction de ce pacte, et le sens qui s'en dégage nous interrogent.

Pacte : « Accord solennel conclu entre deux ou plusieurs personnes »

...de coopération « "Action de participer à une œuvre commune. »

Dans ce qui peut être le préambule du document, il est rappelé les 3 finalités concomitantes pour les CSC : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ; le développement des liens sociaux et cohésion sociale ; la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. (...)

Pour les CSC, les 3 finalités concomitantes structurent l'action des centres Sociaux Culturels... qui « ... s'appuie sur un projet social, comme projet politique et **autonome**. »

(...)

Bien évidemment, lorsque l'on signe un pacte de coopération, on peut imaginer qu'il y a respect entre les parties... Mais à partir de ce moment, le contenu à suivre s'apparente à un mode d'emploi préétabli de construction du projet social... et **on peut commencer à se demander ce qu'il en est d'un projet social, comme projet politique et autonome du CSC !!!**

(...) S'ensuit la question de l'évaluation, la mise en place de la gouvernance du pacte...

Et à l'article 7 nous arrivons à la Conclusion de : « *en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, le pacte peut être résilié...* ».

Quelles sont donc ces « obligations » ? (...) la confusion entre les objectifs du pacte et ceux des parties prenantes, l'injonction à une certaine conformité du projet social, élargit cette notion d'obligation !...

En fait, ce document, qui manifestement inventorie les objectifs de chacun, les traduisant en « *Accord solennel à participer à une œuvre commune...* » (...) **prend la forme d'un laminoir, transformant ce qui aurait pu être une réelle coopération, (...) en une manifeste série d'« obligations », qui, si elles ne s'exécutent pas, peuvent faire l'objet d'une « résiliation » de ce pacte de coopération...**

Nous vous renvoyons vers **les conclusions des différents rapports du CESC : Le dernier en date (...)** suggère (...) d' « *Utiliser le réseau interne des CSC* ». Il y a manifestement erreur dans la mise en œuvre de cette recommandation. Alors que la ville devrait être dans une démarche de soutien à l'autonomisation des citoyens, nous nous retrouvons face à ce qui peut être vécu comme une instrumentalisation. **Lors du municipale précédent, le CESC avait pourtant déjà alerté sur le sentiment d'accaparement des associations par la ville.**

Nous estimons que la majorité municipale est sur une mauvaise pente dans sa façon d'encadrer l'investissement citoyen des Rezéennes et des Rezéens.

Nous demandons le report de cette question au prochain conseil municipal. Il n'y a pas urgence, mais de notre point de vue, ce pacte doit être reformulé. (...)

A travers ce débat, nous vous proposons de réfléchir à la conception à avoir du rôle de l'élu, de sa fonction de représentation. (...)

Devons-nous plutôt agir vers l'émergence des capacités des citoyens ?

Le pacte dans sa rédaction ne le permet pas. **Il transforme ce qui devrait être un soutien à l'autonomisation des citoyens en une instrumentalisation de leurs capacités.** Ce faisant, nous **éloignons les citoyens de la confiance réciproque qui doit s'établir.**

Nous vous demandons donc une suspension de séance, afin que soit évalué un report de cette question de l'ordre du jour.

Le Maire refuse la suspension de séance. RàGT vote contre.

Conseil Municipal du 23 juin 2017
Délibération : Projet immobilier avenue du maréchal De Lattre de Tassigny

La place Jean Baptiste Daviais devant la mairie mérite d'être réaménagée pour être rendue plus vivante, plus ouverte, plus conviviale.

La circulation par les modes actifs (marche, vélo) dans l'avenue du maréchal De Lattre de Tassigny n'est pas du tout satisfaisante aujourd'hui, et certains bâtiments sont forcément à détruire pour l'élargir. Les autres constructions de cet îlot méritent un rafraîchissement ou une rénovation, et une homogénéisation. Nous partageons ces constats et donc la nécessité d'engager un réaménagement urbain conséquent dans cette partie de la commune. Nous saluons donc l'initiative prise en ce sens par la majorité municipale d'hier avec l'anticipation foncière, et poursuivie par celle d'aujourd'hui.

Une fois que l'on a dit cela, la première question importante est : quel type d'aménagement, pour répondre à quelles attentes et quels besoins de la population ?

Il nous semble que la définition du programme aurait dû commencer par là : quel type de place les Rezéen-ne-s veulent devant leur mairie ? Quel paysage urbain pour cette entrée de ville ? Faut-il des commerces, des équipements publics, des logements, des espaces verts, des lieux de création ? Quel plan de circulation global de cette partie de la commune ? Et si on réhabilite et valorise l'ancien plutôt que de faire du "moderne" ?

Toutes ces questions, nous constatons qu'elles n'ont jamais été posées, ni donc *a fortiori* débattues avec la population de Rezé dans son ensemble.

Alors bien sûr vous faites valoir une concertation, mais comme très souvent, elle souffre de deux lourds défauts :

- à part une réunion publique, réalisée avec le minimum syndical d'information préalable, la concertation a surtout été faite auprès des habitant-e-s et commerçant-e-s directement impacté-e-s, ce qui est évidemment indispensable, mais notoirement insuffisant.
- et surtout, le projet soumis à concertation était déjà bouclé dans ses caractéristiques fondamentales : on rase tout l'îlot, on construit 180 logements en R+4 à R+5, on élargit à minima la place Daviais, on ne modifie quasiment pas la circulation automobile. Comme le disent certains riverains : on a vite compris qu'il n'y avait de plan B.

D'autres projets urbains d'ampleur à Rezé ces dernières années n'ont pas eu un résultat très heureux :

- l'îlot Confluent qui offre une qualité de vie discutable et dont une part des logements sont achetés par des investisseurs qui n'ont vraisemblablement pas envisagé d'habiter là,
- la nouvelle maison de retraite rue des Naudières dont les habitant-e-s riverain-e-s découvrent le nombre d'étages projetés au fur et à mesure de l'avancée du chantier,
- le quartier de la Jaguère dont certains logements posent des problèmes de qualité, et dont le plan de circulation tarde à montrer sa pertinence.

Ces opérations ont été réalisées avec la même méthode que le projet De Lattre : pas de consultation ou même de concertation en amont sur le programme, un objectif de nombre de logements jamais questionné, un projet architectural confié aux promoteurs privés, et des habitants de la commune qui découvrent le projet lorsqu'il commence à se construire.

Nous ne mésestimons la complexité d'une telle opération, ni les contraintes budgétaires dans lesquelles elle se situe.

Nous saluons le travail des services de la Ville qui doivent beaucoup s'investir sur ce dossier depuis des années, et font leur maximum dans le cadrage politique qui leur est imposé.

Nous reconnaissons des points positifs dans le projet actuel, et notamment les 20 logements sociaux dédiés aux seniors, ou l'ouverture au public du jardin du presbytère.

Nous ne disons pas que nous avons toutes les solutions. Nous savons qu'il y a des compromis à faire.

Mais justement, les compromis et les arbitrages seraient mieux compris et acceptés s'ils étaient présentés et débattus avec les Rezéen·ne·s.

Y compris sur les aspects financiers, nous l'avons dit à plusieurs reprises : pour peu qu'on leur explique bien, les citoyens sont capables de donner un avis sur des arbitrages budgétaires.

Ils sont capables de comprendre que le promoteur privé va certes racheter à la Ville les bâtiments actuels pour 1,2 millions d'euros, lui verser une indemnité de 250 000 euros, participer aux fouilles archéologiques à hauteur d'1 million et à l'aménagement de la place pour 1 autre million, prendre à sa charge la démolition et la reconstruction, mais il sont aussi capables de calculer que 180 logements vendus chacun mettons 200 000 euros en moyenne va rapporter à ce promoteur 36 millions d'euros.

Ils sont capables d'estimer si les 2 millions d'euros (minimum) engagés, dont 1 pris en charge par Nantes Métropole, pour aménager la place et la voirie en valent la peine au regard du fait que cette place sera au final presque aussi étriquée qu'aujourd'hui, verra toujours passer plus de 15 000 véhicules par jour au nez de la mairie, et ne semble pas intégrer un aménagement cyclable spécifique.

Ils sont capables de dire s'il faut se réjouir que dans cette opération la Ville ne débourse "que" 175 000 euros, ou s'il faudrait mettre plus de moyens pour améliorer le "bien vivre" consécutif à cette opération. Et s'il faut mettre plus de moyens, en réduisant quelle autre dépense ou augmentant quelle recette municipale.

Ils sont capables d'exprimer un avis sur le fait de raser tout un îlot de bâtiments qui racontent une histoire de Rezé.

Ils sont capables de donner leur préférence entre créer un peu plus de 100 nouveaux logements (en net), ou éviter que ne jaillissent devant la mairie des constructions plus hautes qu'elle. Ils sont capables de donner un avis sur le projet architectural et paysager.

Ils sont capables de tout cela, mais encore faut-il le leur demander, et leur donner des garanties sur la prise en compte de leurs avis.

Une opération de cette ampleur et de cet impact mériterait que des moyens conséquents soient mis sur la consultation des tou·te·s les Rezéen·ne·s.

Cela n'a pas été le cas.

Par exemple, il n'y a jamais eu d'article important dans le magazine municipal, ni d'images/vidéos de synthèse ou maquettes présentées aux citoyens.

Par ailleurs, nous doutons que beaucoup de Rezéen·ne·s aient pris conscience que début 2018 allait débiter un gros chantier devant la mairie pour une durée de 5 ans.

C'est pourquoi nous pensons que vous allez au-devant d'incompréhensions et d'oppositions des Rezéen·ne·s.

Aujourd'hui, nous votons sur le protocole d'accord avec le promoteur, mais il reste encore d'importantes inconnues sur le coût des fouilles archéologiques, et le permis de construire n'est pas encore délivré. Même si le coup est parti et bien parti, il devrait en théorie être encore possible de faire autrement.

Nous ne cautionnerons pas cette opération qui pose beaucoup de questions et qui est mal présentée aux Rezéen·ne·s, et c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

**Le "Vivre ensemble" :
Éducation – Tranquillité publique - International**

Conseil Municipal du 10 novembre 2016
Délibération : Transfert de compétences de la caisse des écoles vers la ville

La caisse des écoles se voit amputée dans ses missions et réduite dans sa composition. Cela nous semble, comme l'ont écrit les DDEN du secteur de Rezé aux élus le 26 octobre contraire à ce qu'est la caisse des écoles, un véritable acteur de l'éducation publique et laïque et surtout une instance qui prend des décisions.

Depuis la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, les compétences de la caisse des écoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement des premier et second degrés. La caisse peut, en particulier, mettre en oeuvre des dispositifs de réussite scolaire.

Le choix que vous proposez de créer de nouvelles instances consultatives nous semble une réponse qui risque d'alourdir les services. Quand une instance ne fonctionne pas bien, la remplacer par plusieurs instances n'est pas, à notre avis, la meilleure méthode sinon la vouer à sa disparition.

Il nous paraît en effet dangereux de réduire les missions de la caisse des écoles à un simple enregistrement de l'attribution des financements des sorties scolaires.

Comme le courrier des DDEN du 26 octobre adressé aux élus, la proposition d'une redéfinition de ses missions et une ouverture de sa composition nous paraît plus judicieux .

C'est pourquoi nous votons contre .

Conseil Municipal du 16 décembre 2016
Délibération : Modification de la carte scolaire

Les écoles élémentaires saturées de Rezé font les frais de votre manque d'anticipation des besoins, conséquences de votre politique d'attractivité que vous défendez haut et fort.

Je rappelle par ailleurs que les problèmes surgissent aussi dans les collèges et les lycées dont celui de Rezé, en particulier l'accueil à la restauration scolaire !. Ne revenons pas sur l'extension du super U de la Galarnière et la fermeture de l'école maternelle !

On peut quand même s'interroger sur une vision à moyen et long terme qui met à mal les enfants et leurs enseignants, mais aussi tout le personnel qui accueille les enfants à des moments différents de la journée.

La mixité sociale est un élément fondamental de lutte contre les ségrégations et inégalités sociales et nous devons aborder cette question très complexe avec humilité et pragmatisme. Votre réponse de bouger les lignes tel que vous le proposez nous semble insuffisante.

Vous devez renoncer à attirer toujours plus de population, au détriment de la qualité du service public. Les budgets contraints nous obligent à faire une pause. Un sujet comme celui-ci mériterait un grand débat public sur Le développement urbain de la ville de Rezé, incluant la carte scolaire, les équipements (écoles et équipements sportifs...) et les services.

C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. le Maire s'étonne de l'intervention émanant de Rezé à Gauche Toute. Il ne peut accepter un raisonnement qui consisterait à dire "On est bien chez nous, on ferme la porte aux autres".. Il ne se considère pas comme un défenseur de l'attractivité, tout simplement parce que l'attractivité de l'agglomération, "elle est là, elle existe".

Rezé à Gauche Toute déclare ne pas vouloir répondre à une "caricature de ses propos". Elle invite M. le Maire à rencontrer son groupe afin d'étudier précisément la notion d'attractivité et les programmes d'habitat qui en découlent.

Conseil Municipal du 19 mai 2017 **Intervention sur le voeu sur la Palestine**

Conformément à son positionnement de soutien au peuple palestinien, Rezé à Gauche Toute approuve bien évidemment ce voeu.

En complément :

- nous dénonçons le fait que le ministre de la défense israélien Avigdor Liberman a pu écrire, sans être mis au ban par le gouvernement dont il fait partie, qu'il était favorable "*à l'approche de Margaret Thatcher*" face aux grévistes de la faim, c'est à dire de les laisser mourir comme Bobby Sands et quelques autres militants irlandais, il y a 36 ans.

- Au-delà du constat partagé sur le sort des prisonniers palestiniens, nous appelons les citoyen-ne-s à agir :

- en participant à l'action dite "BDS" pour Boycott, Désinvestissement, Sanctions, qui consiste notamment boycotter les produits provenant des colonies israéliennes en Cisjordanie et vendus en France sous l'étiquette "Israël".
- en interpellant des groupes bancaires français pour leurs liaisons dangereuses : une analyse financière menée par le groupe néerlandais Profundo, entre mars et juin 2016, a mis en évidence que les groupes BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Banque Populaire Caisse d'Epargne (y compris sa filiale Natixis) et AXA détiennent des participations directes ou indirectes dans le capital de banques et entreprises israéliennes actives en Cisjordanie.
- en interpellant le nouveau Président de la République française et son gouvernement pour que l'Etat français reconnaisse sans ambiguïté l'Etat de Palestine, de manière à participer au rééquilibrage du processus de paix.

Conseil Municipal du 29 septembre 2017
Délibération : Politique de tranquillité publique

Je vais être long, désolé, mais le sujet est important. (NB : le Maire venait de présenter ce dossier comme le "sujet majeur" de ce CM). Nous serons plus courts dans nos interventions suivantes.

Il est indéniable que le sentiment d'insécurité progresse, depuis plusieurs décennies, à Rezé comme dans notre société en général.

Les causes de ce sentiment sont multiples : une évolution rapide de la société et donc de certains comportements par rapport à la perception "traditionnelle" de la tranquillité publique, mais aussi un traitement médiatico-politique de l'information qui met en exergue les nouvelles à sensation, qu'il s'agisse de faits divers ou de faits graves, à des fins mercantiles ou politiciennes. Le tout est décuplé par l'avènement du numérique, avec son pouvoir d'amplification immense et quasi instantané de l'information.

Il faut commencer par souligner une décorrélation entre l'insécurité réelle, qui n'augmente pas vraiment à Rezé, et le sentiment d'insécurité.

Reste que cette progression du sentiment d'insécurité est bien là, et appelle une prise en compte par la puissance publique, nous sommes d'accord là-dessus.

En posant tout de suite une ligne rouge : veiller à ne jamais sous entendre que les causes d'insécurité seraient plus le fait des populations modestes.

Autant il nous semble possible de dire que l'insécurité économique des populations précaires peut participer de leur sentiment d'insécurité globale, et nous faisons crédit au rapport de présentation de la délibération de vouloir signifier cela lorsqu'il indique "*il ne peut être négligé que le niveau de pauvreté augmente, ainsi que la précarisation des plus fragiles*".

Autant il serait inacceptable de laisser penser qu'il y a plus d'insécurité à cause des pauvres. Le rapport est à la limite du tendancieux sur ce point lorsqu'il insiste à trois reprises sur les spécificités du quartier du Château, alors que d'autres quartiers qui connaissent au moins autant de délits ne sont pas cités. Mais gageons qu'il s'agit d'une maladresse de forme, car nous savons que vous avez à cœur de ne pas stigmatiser telle ou telle population.

Le plan qui nous est présenté aujourd'hui a donc pour ambition de répondre au sentiment d'insécurité.

Il y répond d'abord par une réaffirmation de la place de la prévention et de la médiation, qui seraient l'ADN de la Ville sur ces questions. Nous ne pouvons que souscrire à cette approche.

Il y répond aussi par une réaffirmation du partage des rôles entre les missions régaliennes de l'Etat, et les pouvoirs de police généraux et particuliers du Maire, en affirmant notamment qu'il n'y aura pas de police municipale, ce que nous approuvons.

Il y répond également par une action de communication auprès de la population, pour -je cite- "*rendre visible l'action de la Ville en matière de tranquillité publique*". Nous pouvons adhérer à cette approche, en soulignant toutefois notre vigilance à ce que la bonne information de la population ne se transforme pas en communication politique orientée.

Il y répond enfin, et c'est la nouveauté, par la mise en place d'une expérimentation de la vidéosurveillance, ou "vidéoprotection" puisque c'est le nouveau terme consacré, sur l'espace public.

Ce dernier point nous pose question (nous ne parlons pas ici de la vidéosurveillance des bâtiments), pour plusieurs raisons :

- la plupart des analyses et des retours d'expérience d'autres villes montrent que la vidéosurveillance n'a pas d'effet tangible sur l'insécurité réelle. Et on le comprend bien : il est naïf de penser que les délinquants ne vont pas s'adapter à sa mise en place, en déplaçant leurs zones d'action. On appelle cela "l'effet plumeau".

- L'effet en revanche assez clair est que la collectivité montre, par cet outil concret et visible, qu'elle prend en compte le sujet de l'insécurité. Il y a donc un avantage à sa mise en place, mais à quel coût ? Nous en avons eu une estimation de ce coût pour la Ville en commission la semaine dernière : 130 000 € d'investissement (alors que les matériels restent la propriété de la métropole) et 45 000 € de fonctionnement annuel. C'est loin d'être négligeable. Nous pensons que la balance coût-avantage n'est pas en faveur de la vidéosurveillance. En fonctionnement, cette somme permettrait le recrutement d'environ 1 poste et ½ de médiateur de proximité supplémentaire, que le plan ne prévoit pas, même si nous avons bien noté et approuvons par ailleurs le recrutement de 2 nouvelles animatrices sociales jeunesse.
- On nous dit qu'un bilan de cette expérimentation sera fait au bout de 2 ans, mais il nous semble délicat, en termes d'acceptation de la population, en termes de bon usage de l'argent public (130 k€ d'investissement pour Rezé et autant pour la métropole), et en termes d'équilibre de fonctionnement du Centre de Supervision Urbain métropolitain, d'imaginer que l'on pourra démonter les caméras en 2020. En acceptant la vidéosurveillance, il nous semble que nous mettons les doigts dans un engrenage assez irréversible.
- On peut enfin avoir des craintes sur la déviance possible de cet outil. Osons un parallèle entre la vidéosurveillance et l'état d'urgence ; tant qu'ils sont entre de bonnes mains, et pour de bonnes intentions, les choses pourraient être acceptables. Mais leur mise en place banalise des pratiques qui, aujourd'hui déjà, empiètent sur des libertés individuelles et publiques, et surtout pourraient demain facilement dévier plus gravement si des personnes malveillantes ou des régimes autoritaires s'en emparaient.

C'est sans doute pour toutes ses raisons que, selon le sondage TMO d'août dernier - d'ailleurs est-il prévu de rendre publics les résultats complets de ce sondage payé sur deniers publics?- environ 25% de la population rezéenne n'est pas favorable à la mise en place de la vidéosurveillance.

Il faut bien que quelqu'un porte la voix de ce quart de la population.

Cela aurait notamment pu être fait à l'occasion de la conférence citoyenne sur la sécurité initialement prévue, mais finalement annulée.

De plus, le "séminaire des élus rassemblant toutes les sensibilités politiques" dont il est question dans le rapport ne peut pas raisonnablement porter ce nom : il s'agissait en fait d'une visite du centre de vidéosurveillance de St Herblain en novembre 2016, à laquelle RàGT avait participé, et qui était certes intéressante mais ne peut pas être qualifiée de "séminaire".

Bref, le volet vidéosurveillance de ce plan, dont nous n'avons pris connaissance qu'il y a seulement 10 jours, nous semble précipité.

Nous demandons donc un moratoire sur la décision d'implanter la vidéosurveillance des lieux publics, moratoire actif pour mieux peser et débattre des tenants et aboutissants de cet outil.

Ce temps de travail supplémentaire permettrait également d'approfondir la réflexion et de proposer des mesures sur des volets un peu oubliés du plan actuel : sécurité et tranquillité de publics spécifiques (femmes, personnes âgées), éclairage et configuration des espaces publics, meilleur accompagnement des victimes, moyens pour une meilleure collaboration avec les services de santé mentale.

Si un tel moratoire n'est pas possible, nous voterons contre cette délibération malgré plusieurs aspects positifs du plan d'actions proposé.

Conseil Municipal du 8 février 2019
Intervention de fin de séance de Rezé à Gauche Toute sur les méthodes de la police
(suite à demande, refusée, de vœu municipal)

Les mobilisations liées ou concomitantes au mouvement des Gilets jaunes depuis la fin 2018 ont mis à l'épreuve les capacités de l'Etat à assurer l'ordre public sans mettre à mal le droit de manifester et la liberté d'expression.

Dans ce contexte, de nombreux rassemblements se sont globalement bien déroulés, avec des comportements dignes aussi bien de la part des manifestants que des forces de l'ordre. Mais certains rassemblements ont vu des débordements, eux aussi de la part des deux parties en présence.

Nous ne cautionnons aucunement les actions violentes envers les personnes et les biens perpétrées par quelques individus à la faveur des manifestations. Ces individus doivent être jugés, et punis si leurs torts sont avérés.

Mais nous voulons aujourd'hui plus particulièrement questionner les pratiques des forces de l'ordre.

Ces dernières remplissent une mission d'intérêt général, ce qui est en soi une belle mais lourde responsabilité. Cette responsabilité est, pour la police, renforcée par le fait que l'image qu'elle donne d'elle-même est une partie importante de l'image globale que se fait l'opinion publique du pouvoir étatique. S'il y a perte de confiance en la police, il y a perte de confiance en l'Etat.

A ces deux titres, les forces de l'ordre, et leurs donneurs d'ordre, ont un devoir d'exemplarité et de discernement tout particuliers.

Lorsque, comme c'est notre cas à Rezé à Gauche Toute, on souhaite un Etat juste et reconnu comme tel par la population, on doit s'intéresser de près aux modalités d'actions de la police.

Or, comme l'ont signalé et documenté de nombreux citoyens, associations, syndicats, journalistes, dans la lignée de pratiques de plus en plus condamnables de la part des 3 derniers gouvernements, l'actuel gouvernement a fait le choix à plusieurs occasions ces dernières semaines d'un maintien de l'ordre brutal par des dispositifs et interventions policiers démesurés, non proportionnés.

En particulier, il a été fait massivement usage de lanceurs de balles de défense (LBD 40) et de grenades de désencerclement (GLI F4) dont les conséquences sont parfois dramatiques : mains mutilées voire totalement arrachées, perte d'yeux, défigurations, baisse définitive d'ouïe, lésions irrémédiables. Ces armes sont dites "intermédiaires", c'est-à-dire intermédiaires entre des outils de maintien de l'ordre et des armes de guerre. La grenade GLI F4 contient par exemple 25g de TNT. La France est le seul pays d'Europe à l'utiliser pour le maintien de l'ordre. Les victimes de ces armes sont très nombreuses, dont plusieurs dizaines, voire centaines, mutilés à vie.

De nombreux acteurs de la société réclament, pour certains depuis des années, que la police ne soit plus équipée de ces armes, qui sont intrinsèquement dangereuses quels que soient les procédures et contrôles d'emploi. De nombreux autres moyens d'intervention, qui ne présentent pas les mêmes risques, sont à la disposition des forces de l'ordre.

Plus généralement, la France, qui était il y a quelques décennies citée comme exemple pour sa doctrine de maintien de l'ordre basée sur la désescalade, a beaucoup régressé depuis. Ce sont aujourd'hui d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou le Danemark par exemple, qui sont plus en avance. Ils protègent les manifestants tout en pratiquant l'arrestation ciblée, la plus précoce possible, des éléments qui enfreignent la loi. Ce n'est pas ce qui est observé en France.

Entre 2010 et 2013, les polices de neuf pays européens ont par exemple participé au [programme de recherches Godiac](#) (*Good practice for dialogue and communication as strategic principles for policing political manifestations in Europe*), soutenu par l'Union européenne pour trouver de nouveaux moyens d'apaiser les manifestations politiques. L'absence d'une force de police y fut remarquée : celle de la France...

Si le gouvernement persiste à choisir, à nier ou à fermer les yeux sur la disproportion de certaines interventions des forces de l'ordre lors des manifestations, il va entretenir une situation contradictoire avec la qualité et l'universalité du dialogue social qu'il dit vouloir organiser.

Ce constat concerne tou·te·s les citoyen·ne·s, incluant les Rezéen·ne·s.

C'est pourquoi, **en tant qu'élus de la République, et afin que la police devienne ou redevienne un service public qui rassure, et non pas inquiète, la majorité de la population, nous demandons ici solennellement au gouvernement et aux parlementaires :**

– de mettre fin le plus rapidement possible à l'équipement et à l'usage par les forces de l'ordre des LBD et des grenades GLI-F4 ;

– d'initier une profonde remise à plat de la doctrine de maintien de l'ordre durant les manifestations en France, ayant pour objectif premier de chercher la désescalade, et de permettre à tout·e citoyen·ne non violent·e d'exercer son droit à manifester dans la plus grande sérénité possible.

Conseil Municipal du 27 juin 2019
Délibération : Plan d'actions municipales de lutte contre les faits d'atteinte à l'intégration physique ou morale des mineurs

La méthode d'élaboration de ce plan a eu le mérite de réunir des acteurs, instances, institutions dont les places auprès des mineurs sont diverses, ce qui a permis de mieux connaître les fonctions et rôles de chacun·e. Nous saluons aussi la référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en début de délibération.

A Rezé à Gauche Toute, malgré les quelques limites que nous avons soulignées au Conseil Municipal d'avril, nous avons pris nos responsabilités sur ce sujet essentiel, et participé à ce processus, que ce soit via le comité de pilotage ou les réunions d'élus·es. Nous avons formulé plusieurs propositions d'amélioration du plan, qui ont été partiellement prises en compte.

Le résultat est un document qui nous apparaît globalement sérieux et complet, voire peut être trop complet dans le sens où les actions proposées sont nombreuses mais ne sont pas clairement hiérarchisées à ce stade.

C'est pourquoi nous voulons insister sur quelques mesures qui nous semblent primordiales et pourraient être à nos yeux améliorées.

Dans l'axe 1, qui a pour but de renforcer le repérage des situations, la mise en place de la cellule transversale au sein des services et avec les autres partenaires nous semble devoir être au cœur du dispositif. Nous regrettons que le mot "alerte" que nous avons proposé pour définir, en plus de la coordination et de la réflexion, les missions de cette cellule n'ait pas été explicitement retenu, même s'il apparaît à d'autres endroits du plan d'action. Il s'agit bien pour nous de l'alerte au sein des services municipaux, elle n'aurait pas vocation à se substituer à la CRIP44 qui est complémentaire. Nous regrettons de manière plus générale que les champs d'application et moyens de cette cellule ne soient pas plus détaillés à ce stade, mais cela devra faire l'objet d'une définition ultérieure.

Autre réserve que nous avons exprimée : le déséquilibre entre les actions qui concernent plus spécifiquement les (pré-)adolescents, et l'absence d'actions qui concerneraient spécifiquement les plus petits. Cela tient sûrement au fait que la commission Jeunes, et c'est très bien, a été impliquée. Les jeunes enfants ne s'expriment pas que par la parole. C'est pourquoi nous pensons que leur expression doit pouvoir être recueillie avec du personnel spécialisé à ces tranches d'âge, à travers des supports adaptés et une observation pertinente.

Nous pensons également que le plan aurait pu faire ressortir plus clairement de quelle analyse de l'existant il part, qu'il s'agisse de l'interne -analyse d'événements passés et des procédures mises en place depuis- ou de l'externe -analyse des pratiques d'autres communes, complémentarité avec les actions d'autres acteurs, au premier rang desquels l'Education Nationale.

Ce travail engagé marque une volonté de la municipalité de répondre de manière plus efficace à ces problématiques desquelles aucune collectivité n'est malheureusement à l'abri.

Mais si les intentions sont là, les engagements concrets sont encore flous. Cela s'explique par calendrier d'élaboration, que nous pouvons comprendre puisqu'il s'agissait d'avoir arrêté un premier document applicable dès la rentrée 2019. Pour autant, ce plan ne pourra avoir véritablement le qualificatif de "plan d'actions" que lorsque les moyens concrets et chiffrés auront été définis, présentés et mis en œuvre.

Par exemple, ce qui est proposé pour le moment sur la formation des agent·e·s municipaux·ales reste pour nous trop vague, et la sensibilisation spécifique de 4h à la rentrée des 200 animateurs·rices est en dessous de ce que nous attendons.

C'est pourquoi nous avons demandé que le point d'étape prévu à la fin 2019 présente dans le détail les moyens, humains et matériels, affectés au plan. Nous sommes satisfaits que cette demande ait été suivie d'effet.

Dans l'axe 2, qui concerne la prévention des actes, un accent particulier nous semble devoir être mis sur le fait de donner à tous les personnels accueillant des enfants, et pas seulement les animateurs·trices périscolaires, les moyens d'analyser leur pratique professionnelle au regard de cet objectif de prévention. Cela passe à nos yeux par des moyens conséquents, et notamment l'accompagnement par des professionnels compétents en la matière, sur un temps de travail dédié et suffisant, et dans un environnement propice à l'analyse sereine de sa pratique, y compris de ses éventuelles "erreurs"- une erreur n'est pas une faute.

C'est pourquoi il nous semblait indispensable que ces temps se fassent en dehors de tout lien hiérarchique, et à ce sujet nous regrettons fortement que les termes "*de préférence*" aient été conservés dans le descriptif de cette action, malgré notre demande de les supprimer. Ce point à lui seul nous empêcherait d'approuver ce plan.

Les termes "de préférence" sont supprimés, Rezé à Fauche Toute vote pour le plan.

Bilan

Ce que nous retirons de notre expérience d'élu·e·s

A titre individuel et collectif :

Pour cell·eux qui ont été élu·e·s : le mandat politique renforce -pour le pire- le sentiment d'importance. Il faut essayer de se connaître soi-même et voir où tu places ton ego. Ce n'est pas ce que tu es qui est important, mais ce que dit le collectif.

Avec les les élu·e·s Rezé à Gauche Toute, c'est une une équipe de plusieurs dizaines d'adhérent·e·s ou sympathisant·e·s qui débattent, s'informent, apportent leurs compétences, leur connaissance du terrain, leurs expériences militantes dans d'autres structures - associations, partis, collectifs-...

Ces habitants citoyens ont appris beaucoup sur la façon dont se prennent les décisions publiques. Participer concrètement à la politique d'une Ville est aussi une forme d'éducation civique intensive. Nous pensons donc aussi notre association comme se situant dans l'éducation populaire.

Pour notre association politique :

Sur ces 6 dernières années nous avons mesuré sur le fond, des points d'achoppement très importants avec la majorité .

Nous ne pouvons pas envisager de gouverner avec eux.

Etre dans l'opposition plutôt que dans la majorité, cela change tout sur la façon de travailler en tant qu'élu·e·s :

notre faible indemnité de conseiller·e·s municipal·e de base -100 par mois- nous oblige à continuer à travailler par ailleurs, et donc, sauf à être retraité·e et sans autre engagements importants, nous ne pouvons consacrer qu'un temps restreint à notre mission d'élu·e·s ;

nous n'avons pas, contrairement à la majorité, des centaines de fonctionnaires qui travaillent pour nous ;

nous avons les informations sur le dossiers au compte goutte et souvent au dernier moment.

Dans ces conditions, et avec 3 conseillers Municipaux sur 39, nous n'avons pas les moyens de réorienter en profondeur les décisions de la Ville sur lesquelles nous sommes en désaccord.

Et cela sera le cas tant que nos idées ne seront pas partagées et construites par une majorité des habitants de Rezé. C'est le choix des électeurs que nous respectons .

Mais en attendant, nous avons quelque chose de précieux : notre totale liberté de position et de parole. Et sommes fièr·e·s du travail accompli, qui a permis de faire bouger sensiblement certaines lignes.

Les résultats de notre action :

Nous estimons que notre rôle a été déclencheur, sinon déterminant sur quelques sujets : adoption d'un plan d'action pour les jeunes migrants isolés, interdiction des vols de nuit à Nantes Atlantique, visibilité de la situation des Palestiniens ...

Nous avons fait venir au premier plan le débat fondamental sur l'attractivité métropolitaine : devons nous vraiment attirer tant de monde ? Il faut stopper la gentrification -seule une partie des catégories socio-professionnelles les plus aisées a accès a des logements de plus en plus chers- et revenir à un objectif de mixité sociale.

Nous avons soulevé des questions importantes, avec des réponses pour le moment non satisfaisantes sur les corridors écologiques, l'urgence énergétique et climatique, les alternatives à la voiture, la publicité, le retour à la régie de l'eau, les moyens publics à affecter en interventions humaine plutôt qu'en équipements de prestige...

Nous avons posé des jalons et des points de désaccord sur d'importants dossiers à venir comme les grandes opérations d'urbanisme (ZAC des Iles), le déménagement envisagé du CSC du Port au Blé.

Nous avons montré, nous l'espérons, une autre posture possible de l'élu·e, moins "professionnel·le de la politique", et prouvé en tout cas que l'action politique peut s'appuyer sur la réflexion et l'action militante des citoyen·ne·s.

Et maintenant ? Perspectives

Ce travail collectif, s'appuie aussi sur des positions et valeurs communes élaborées au fil du temps depuis 2008, et pas seulement en lien avec les sujets dictés par les ordres du jour du Conseil Municipal.

Nous échangeons régulièrement avec 8 listes citoyennes "ami·e·s" d'autres communes de la métropole. Notre collectif « **Communes en commun** » continue à travailler sur 4 thèmes métropolitains.

Penser autrement l'intérêt de « faire » la politique locale,

Au vu du nombre de listes qui se présentent comme citoyennes et au dessus des partis politiques nous constatons que nos idées ont progressé.

Nous proposons la participation au Conseil Municipal de plus d'habitants. C'est possible en repensant les ordres du jour et des invitations plus ciblées pour les Rezéen·ne·s.

Mettre en place une commission finances, et l'ouvrir aux habitants.

Des conseillers métropolitains plus impliqués dans le Conseil Municipal avec des rapports plus courts mais plus fréquents sur Nantes Métropole.

Pour cela il faut **des chercheurs de solutions locales** et occuper l'espace politique avec des propositions qui peuvent fonctionner dans la ville de Rezé et sur l'agglomération.

Si on n'arrive pas à changer localement la ville, ça ne sert à rien de vouloir changer globalement le monde.